

BURKINA FASO

UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

FACULTÉ DES LANGUES, DES LETTRES, DES ARTS,
DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (FLASHS).

Département de géographie.

MÉMOIRE DE MAITRISE:

ROLE, IMPORTANCE ET
GESTION DES ESPACES
VERTS DANS LA VILLE
DE OUAGADOUGOU.

Présenté par:

TONDE Alfred Jonas

sous la direction de:

Ardjouma OUATTARA
chargé de recherche au CNRST

1994

REMERCIEMENTS

Le présent travail a été rendu possible grâce à l'encadrement et aux conseils reçus de part et d'autre tout au long de mes recherches.

Mes remerciements s'adressent donc à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, m'ont permis d'aboutir à ce résultat.

Mes remerciements vont en particulier:

- A la direction de l'ONASENE (Service Embellissement) pour son encadrement.

- A monsieur Ardjouma OUATTARA, mon directeur de mémoire; j'adresse ma sincère reconnaissance pour la disponibilité et la diligence dont il a fait preuve à mon égard.

Que tous les enseignants qui m'ont encadré tant au niveau primaire, secondaire qu'universitaire trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

Aux parents, amis et connaissances, j'adresse mes remerciements pour le soutien moral dont vous m'avez toujours fait preuve.

AVANT PROPOS

Le Burkina Faso, situé au coeur de l'Afrique occidentale connaît divers problèmes: écologiques, explosion démographique, urbanisation sous diverses formes, dégradation de l'environnement, ...etc.

Parmi ces problèmes, celui de la dégradation de l'environnement retient particulièrement l'attention. Néanmoins il demeure étroitement lié aux autres problèmes. Mais que signifie donc le terme environnement?

Selon l'Encyclopédie internationale des sciences et des techniques, le terme environnement recouvre "l'ensemble des éléments du milieu physique qui sont en relation directe ou indirecte avec l'homme (-Vie et milieu) et a tendance à supplanter le milieu lorsque sont étudiées les modifications qui affectent les conditions de vie aussi bien physiques que psychiques...".

L'environnement de ce fait, est devenu au cours de ces dernières décennies une préoccupation principale dans tous les continents.

Les effets de la dégradation de l'environnement se manifestent cependant de façon diverse en fonction de la situation géographique d'une part, et des situations politiques et économiques des pays d'autre part.

Ainsi, pendant que certains pays sont confrontés aux problèmes de la pollution, d'autres par contre luttent contre le phénomène de la désertification.

De ce fait, on peut dire que le problème de l'environnement est devenu un phénomène mondial, car chaque pays le connaissant diversement.

C'est pourquoi, convaincus que la réhabilitation d'un environnement sain exige un combat de longue haleine à mener de façon concertée et dans la solidarité, plusieurs chefs d'États et de gouvernement se sont réunis à Rio de Janeiro en juin 1993 pour discuter des problèmes de l'environnement et essayer de trouver ensemble des solutions.

Au Burkina Faso, les problèmes d'environnement se manifestent essentiellement par la désertification.

Ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur et constitue une des premières préoccupations, non seulement pour les autorités politiques, mais aussi et surtout pour les populations qui y sont confrontées quotidiennement.

C'est pour faire face à ce phénomène que de nombreux clubs, associations, organisations, ...etc, ont vu le jour et œuvrent quotidiennement à faire reculer la désertification.(CILSS: Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel né en septembre 1973, CLUB DU SAHEL, ABUSE: Association Burkinabé pour la Sauvegarde de l'Environnement, SCOUTS DU BURKINA, NATURAMA...)

Ainsi donc, des stratégies ont été conçues et des actions menées en vue de la restauration d'un environnement sain et viable.

Mais, il convient aussi de signaler que ce phénomène de la désertification déjà alarmant est aggravé par l'explosion démographique et de l'expansion spatiale des villes.

Cela a pour conséquence la dégradation progressive du couvert végétal au profit de l'habitat, du réseau routier, de l'industrie ...etc.

S'il est vrai que "rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme" (LAVOISIER), il serait alors intéressant de savoir comment se fera la régénération du couvert végétal détruit sous le poids de l'urbanisation.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
* Remerciements.....	1
* Avant propos.....	2
* Résumé.....	7
* Introduction.....	8
Première partie: Caractéristiques générales de l'espace urbain de Ouagadougou.....	13
Chapitre I : Présentation du milieu naturel de Ouagadougou.....	14
I) Situation et site.....	14
1°) Situation.....	14
2°) Site.....	14
II) Climat.....	14
III) Couvert végétal.....	15
Chapitre II : Evolution historique de Ouagadougou.....	16
I) Les différentes étapes de l'évolution urbaine.....	16
1°) De la colonisation à l'indépendance.....	16
2°) De l'indépendance à nos jours.....	18
II) L'accélération de la croissance urbaine.....	19
1°) La croissance démographique.....	19
2°) La croissance spatiale.....	22
Deuxième partie: Les espaces verts dans l'aménagement de la ville de Ouagadougou.....	26
Chapitre III : Conception d'un espace vert.....	27
I) Définition d'un espace vert.....	27
II) Rôle d'un espace vert.....	28
III) Choix du site d'implantation d'un espace vert.....	29
1°) La situation géographique.....	29
2°) Les critères.....	29

Chapitre IV : Les espaces verts dans la ville de Ouagadougou.....	31
I) Les espaces verts dans les aménagements urbains de Ouagadougou.....	31
1°) De 1960 à la révolution d'août 1983.....	31
2°) De 1983 à nos jours.....	32
3°) La prise en compte des espaces verts dans l'aménagements urbain.....	39
II) Répartition des espaces verts dans la ville de Ouagadougou.....	40
1°) Situation générale.....	40
2°) Répartition des espaces verts par secteur.....	41
3°) Répartition des espaces verts par commune.....	43
4°) Rapport espace vert - superficie totale de l'espace urbain.....	49
Chapitre V : L'aménagement des espaces verts dans la ville de ouagadougou.....	52
I) Les structures responsables des espaces verts.....	52
II) Critère d'occupation d'un espace vert.....	53
III) Choix de l'espace vert à aménager.....	53
IV) Les aspects techniques de l'aménagement d'un espace vert.....	54
1°) Infrastructures indispensables.....	54
2°) Exécution des travaux.....	54
3°) Coût des réalisations.....	55
Troisième partie : Gestion des espaces verts dans la ville de Ouagadougou.....	60
Chapitre VI : Les aspects de la gestion.....	61
I) Quelle politique pour la gestion des espaces verts.....	61
1°) Type de gestion.....	61
2°) Que gérer dans un espace vert?.....	63
II) Les structures chargées de la gestion des espaces verts.....	63
Chapitre VII : Les activités dans les espaces verts.....	65
I) Types d'activités exercées dans un espace vert.....	65
II) L'entretien des infrastructures.....	65
1°) L'état des infrastructures.....	65
2°) Coût de l'entretien.....	66
Chapitre VII : Bilan, analyse et perspectives d'avenir des espaces verts dans la ville de Ouagadougou.....	68

* Conclusion générale.....	74
* Bibliographie.....	77
* Annexes.....	80
* Abréviations.....	103

RÉSUMÉ

Chaque ville a des besoins nouveaux qui apparaissent à différents niveaux de développement. La ville de Ouagadougou fait partie des villes qui souffrent du manque d'infrastructures de distraction ou de repos.

Ces infrastructures même quand elles existent sont en nombre très réduit et ne répondent pas toujours à l'attente de la population urbaine.

Face à ces problèmes on serait tenter de se demander s'il existe des structures chargées de créer et d'aménager ces infrastructures de distraction ou de repos que sont les espaces verts, les jardins publics, les squares, les parcs, ...etc.

Il s'agit là d'une question très complexe qui mérite une attention très particulière, car elle ne relève pas seulement de l'aménagement urbain, mais embrasse plusieurs domaines tels que l'environnement, l'écologie, la santé, ...etc.

La prise en compte de tous ces aspects pourraient dans une certaine mesure donner une nouvelle physionomie à la ville de Ouagadougou.

MOTS CLÉS

Burkina Faso - Ouagadougou - Espace Vert - Aménagement urbain - Environnement - Gestion.

INTRODUCTION

Notre planète connaît depuis quelques décennies un réchauffement continu. Cette situation, selon certaines recherches résulte de la dégradation progressive de la couche d'ozone. Cela s'explique par le fait que de nombreuses industries laissent échapper des gaz nuisibles dans l'atmosphère et qui altèrent sérieusement la couche d'ozone. Cette couche qui doit empêcher les radiations ultraviolettes du soleil d'atteindre la terre, ne joue plus efficacement son rôle.

Cela a pour conséquence le réchauffement général de la planète et engendre en même temps la dégradation de l'environnement (dégradation du couvert végétal, avancée du désert. ...etc.).

Cette dégradation faut-il le préciser, est plus ou moins marquée selon les zones du globe.

- Sur le plan international, on retrouve les différents aspects de la dégradation de l'environnement.

Les pays industrialisés sont surtout confrontés au problème de la pollution sous ses différentes formes (atmosphérique, environnementale, sonore) et des conséquences qui en découlent. Cependant, les pays non industrialisés situés surtout dans la zone chaude sont beaucoup confrontés au problème de la dégradation du couvert végétal et de l'avancée du désert. Pour faire face à ces problèmes, une protection de l'environnement s'impose.

Dans le premier cas, il s'agit de réduire la pollution ou de limiter ses conséquences en assurant la restauration et la protection du couvert végétal.

Dans le second cas, l'accent est mis sur la sauvegarde de l'environnement à travers les reboisements.

C'est dans un tel contexte que la nécessité d'aménager des espaces verts s'impose à tous les niveaux. De plus en plus de nombreuses associations se créent et s'érigent en défenseur de l'environnement. En témoignent la prolifération des mouvements écologiques, des mouvements de verts, ...etc., qui s'investissent énormément dans la protection de l'environnement. Pour plus d'efficacité encore, ces mouvements essaient de coordonner leurs actions à travers toute la planète.

- Sur le plan national, le Burkina Faso à l'instar des pays sahéliens connaît la sécheresse qui agit énormément sur le couvert végétal. Cette situation déjà alarmante s'aggraverait si toutefois la dégradation du couvert végétal n'est pas freinée. Non seulement, le désert progressera de façon continue mais la vie deviendra très aléatoire.

L'aménagement des espaces verts contribuera dans ce contexte à freiner l'avancée du désert, à restaurer le couvert végétal et assurer la protection de l'environnement.

Pour cela, de nombreuses campagnes de sensibilisation ont été entreprises, appuyées d'opérations de reboisements. Le programme des 3 luttes (contre les feux de brousse, coupe abusive du bois et la divagation des animaux) rentre dans ce cadre. Si des résultats positifs ont été constatés, il convient de préciser que beaucoup reste à faire, notamment au niveau de la coupe abusive du bois.

- Sur le plan urbain, Ouagadougou qui est la ville sur laquelle repose notre étude présente un certain nombre d'aspects. Soumise à un climat sahélien, la ville de Ouagadougou est peu pourvue en végétation. De plus, d'autres phénomènes tels que l'urbanisation accélérée et l'explosion démographique agissent considérablement sur la dégradation du couvert végétal. A ce rythme, si des actions ne sont pas entreprises, les villes à long terme seront dépourvues de végétation, ce qui rendra la vie difficile voir impossible. Pour éviter cette situation, les villes font l'objet de campagnes de reboisement entreprises par de nombreuses associations (Scouts, Naturama, Tiss La Viim, Club UNESCO).

Sur tous les plans (international, national urbain), il apparaît nécessaire de définir des politiques qui prennent en compte l'aménagement des espaces verts.

Des études ont déjà été menées sur la question, mais il convient de préciser que beaucoup d'ouvrages traitent de l'environnement de façon générale. Peu d'entre eux évoquent le cas spécifique des espaces verts, une étude a été faite par la DGUT sur les espaces verts mais elle n'a pas été publiée. Néanmoins, l'ensemble des études évoquent des problèmes liés à l'environnement et partant de là à l'aménagement des espaces verts d'une manière générale.

Au niveau national, des études effectuées font apparaître les problèmes d'aménagement des villes, les problèmes de gestion urbaine et d'extension des villes. Il ressort de ces études que l'aménagement des villes doit prendre en compte la mise

en place de certaines infrastructures indispensables telles que les espaces verts. A ce niveau, des solutions sont prises vu que les lotissements prévoient désormais un certain nombre de parcelles réservées pour des espaces verts.

Très souvent, ces parcelles ne font pas l'objet d'aménagement, même lorsqu'elles le sont, elles sont mal exploitées. Il n'y a pas de suivi permanent. Il en est de même pour les opérations de reboisement le long des grandes voies. A ce niveau un grand problème demeure. Ouagadougou qui abrite les structures chargées de la gestion des espaces verts connaît malgré tout ces problèmes.

C'est l'ensemble de tous les aspects évoqués qui ont justifié le choix de notre thème.

Nous voulons, à travers cette étude, présenter la situation générale des espaces verts dans la ville de Ouagadougou et apporter notre modeste contribution à une meilleure connaissance des problèmes liés à leur aménagement.

Très peu d'études ont été consacrées spécifiquement aux espaces verts. Si certaines études évoquent la nécessité d'aménager des espaces verts, peu d'entre elles abordent les aspects liés à leur aménagement.

Nous voulons montrer, à travers cette étude que l'aménagement et la gestion des espaces verts est très nécessaire et implique la mise en place d'une politique adéquate. Nous voulons savoir si la situation actuelle des espaces verts résulte du niveau de développement actuel du pays ou plutôt de l'absence d'une politique en leur faveur. Le travail, loin de se limiter à de simples descriptions des différents aspects des espaces verts, se veut une synthèse des réponses aux différentes questions et sur les avis des uns et des autres. Pour ce faire, nous avons mené notre étude autour de 5 principaux axes.

AXE 1: Recherches bibliographiques.

Pour ce qui concerne particulièrement notre thème, on note l'absence d'une bibliographie abondante. Les œuvres consultées abordent très peu notre sujet. Malgré les difficultés, ces œuvres nous ont permis de mieux nous familiariser avec les notions de l'aménagement urbain.

AXE 2: Interviews et discussions avec les responsables de l'aménagement des espaces verts.

Dans cet axe, nous avons essayé de recueillir l'avis d'anciens et d'actuels responsables de l'aménagement des espaces verts (directeurs de services, responsables

des communes, ...etc.). Malgré les divergences d'opinions de ceux-ci, nous avons pu apercevoir quelques problèmes liés à l'aménagement des espaces verts et leur complexité.

AXE 3: Consultation de plans cadastraux et de documents cartographiques.

Avec les différents lotissements effectués depuis les indépendances jusqu'à nos jours, il nous était pratiquement impossible de regrouper tous les plans de lotissement de la ville pour ressortir les différents espaces verts prévus. Cependant, nous avons pu obtenir la liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou par le concours de la DGUT. C'est sur cette source officielle que nous avons basé notre étude. Cependant, un travail complémentaire était nécessaire pour mieux appréhender la situation.

AXE 4: Stage à L'ONASENE.

Un stage de 3 mois à l'ONASENE du 2 mars au 29 mai 1992 nous a permis de mieux comprendre les aspects techniques de l'aménagement des espaces verts. Nous avons relevé à ce niveau les difficultés liées à leur aménagement et à leur gestion. Il convient de rappeler que c'est cet office qui s'occupe de l'aménagement et de la gestion des espaces verts au Burkina Faso.

Qui peut être bénéficiaire d'un espace vert et quelle démarche faut-il entreprendre?

Quels critères faut-il pour occuper un espace vert? ...

Le stage nous a permis de trouver des éléments de réponses à l'ensemble de ces questions.

AXE 5: Enquêtes sur le terrain.

Nous avons opté pour une enquête par sondage. Il s'agissait de recenser d'abord les espaces verts aménagés en tenant compte de la liste officielle de la DGUT et de celle de l'ONASENE. Il en ressort que la plupart des espaces verts se trouvent dans la commune de Baskuy. Notre enquête qui devait porter sur 7 espaces verts aménagés a finalement concerné 6 espaces verts. L'espace vert sur lequel nous n'avons pas pu réaliser l'enquête était lors de notre passage abandonné pour des raisons de gestion. Cela nous donne une enquête réalisée au 6/7 soit environ 86%. Cela représente le taux de gestion effective.

Notre enquête comportait deux volets :

- Le premier volet s'adresse au propriétaire ou au gérant de l'espace vert
- Le second volet s'adresse à la clientèle des espaces verts

A travers les 5 axes, nous avons appréhendé tous les aspects de l'aménagement des espaces verts .

Malgré la complexité de notre thème et les nombreuses difficultés rencontrées, nous avons voulu le traiter compte tenu de l'intérêt qu'il suscite.

Pour cela, nous avons articulé notre étude en 3 grandes parties.

- Dans la première partie, nous présentons sommairement les caractéristiques générales de la ville de Ouagadougou. Cette partie nous donne un aperçu sur le milieu naturel d'une part, et sur l'évolution historique d'autre part.

- La deuxième partie intitulée "les espaces verts dans l'aménagement de la ville de Ouagadougou" nous donne la définition et le rôle d'un espace vert . Elle nous donne également la situation actuelle des espaces verts dans la ville et leur répartition.

- La troisième partie, quant à elle, est consacrée à l'aspect de la gestion des espaces verts dans la ville de Ouagadougou. C'est ainsi que notre étude se présente.

PREMIÈRE PARTIE :

CARACTÉRISTIQUES
GÉNÉRALES DE L'ESPACE
URBAIN DE OUAGADOUGOU.

Chapitre I : PRÉSENTATION DU MILIEU NATUREL DE OUAGADOUGOU.

Ouagadougou présente un certain nombre de caractères qui agissent plus ou moins favorablement sur son couvert végétal.

I) Situation et site

1°) Situation

La ville de Ouagadougou est située dans la partie centrale du Burkina Faso, de coordonnées géographiques 12°20' N et 0° 31 W.

Elle est dans la zone soudanaise, ce qui lui confère des caractéristiques propres.

2°) Site

La ville de Ouagadougou repose sur un socle granitique précambrien recouvert d'une épaisse couche d'argile latéralisée par endroits (5 à 15 mètres) et relativement perméable.

A la limite du granite et de l'argile on observe la présence d'une nappe phréatique dont l'épaisseur varie. Cette nappe alimente les puits de la ville de Ouagadougou.

Quel type de climat trouve t - on à Ouagadougou?

II) Le climat

Le climat est essentiellement fonction de la circulation atmosphérique générale et de la position géographique. Il existe deux saisons: une saison sèche de 9 à 10 mois (septembre à juin) et une saison pluvieuse de 3 à 4 mois (juin à septembre).

Pendant la saison sèche, le soleil se trouve plus ou moins verticalement au dessus de la surface de la terre.

Les températures sont alors élevées et varient d'un mois à l'autre (25,5°C en moyenne au mois de janvier contre 32,6°C en avril).

L'humidité de l'air quant à elle varie aussi et passe de 21% au mois de février à 79% au mois d'août.

Pendant ce temps, souffle un vent Nord qui apporte beaucoup de poussières. Cette saison est généralement défavorable pour la végétation.

Pendant la période de transition entre la saison sèche et la saison humide le vent diminue en intensité.

Au cours de la saison des pluies, on observe la présence de vents faibles.

Ce type de climat a sans doute des répercussions sur le couvert végétal de la ville de Ouagadougou en particulier.

III) Le couvert végétal

La ville de Ouagadougou appartient à la zone soudanaise. De ce fait, elle est située dans une zone de transition entre la savane arborée et la savane arbustive. La végétation dépend directement du sol, du climat, des précipitations et de l'action anthropique.

La végétation actuelle est composée essentiellement d'arbres dispersés, d'arbustes et d'herbes.

Les différentes espèces d'arbres et d'arbustes rencontrées sont essentiellement l'acacia nilotica ziziphus, terminalia bauhinia, anoglissus butyrospunum, acacia albida, hyphaene hebaica, civiera senegalensis, annona senegalensis.

Pour ce qui concerne les herbes, on trouve surtout des espèces grasses et rudes comme l'artitsida cenchius et le schoenfeldia.

En outre, on note dans la ville la présence des arbres tels que le palmier, le baobab, le tamarinier, le néré, le karité, le flamboyant et l'eucalyptus.

Cette végétation imprimera ses marques sur le paysage de la ville.

Par le pacage et le déboisement, le paysage original s'est transformé en savane d'arbres et d'arbustes. Le sol est ainsi dépouillé et les arbres sont dispersés à distance irrégulière.

Pendant la saison des pluies (3 à 4 mois), les arbres donnent une image verte au paysage de la ville.

Par contre, pendant la saison sèche, le paysage de la ville est très dépouillé et aride.

En outre, les vallées plus fertiles et plus humides des rivières présentent une végétation plus dense d'arbres et d'arbustes.

Les barrages et la forêt classée constituent à cause de leur étendue un élément caractéristique du paysage urbain.

S'il est vrai que tous les aspects évoqués ont contribué au façonnement du paysage actuel de la ville, il n'en demeure pas moins que l'évolution historique de cette ville occupe également une place importante dans ce sens.

Chapitre II : ÉVOLUTION HISTORIQUE DE OUAGADOUGOU.

L'évolution historique de la ville de Ouagadougou a un rapport avec l'aménagement des espaces verts.

I) Les différentes étapes de l'évolution urbaine

L'évolution historique de Ouagadougou a déjà fait l'objet de nombreux écrits (POUSSI, M⁽⁹⁾; ILBOUDO, K.J.⁽⁵⁾) Notre travail consiste à évoquer quelques faits historiques importants marquant l'évolution de cette ville afin de mieux comprendre son environnement.

Comme pour toute l'histoire africaine, l'oralité demeure la principale source d'étude de l'évolution historique de la ville de Ouagadougou. Ce n'est qu'avec la colonisation que cette histoire sera consignée dans des documents écrits.

Il paraît que l'origine de Ouagadougou remonte à des périodes très lointaines. Bien avant l'arrivée des Mossis, Ouagadougou aurait connu la présence des ethnies Dogons, Kurumba, Ninissi, Nioniosé appelées encore " Teng-bisi " (enfants de la terre) ou encore " Teng-Sob-Demba (les propriétaires de la terre).

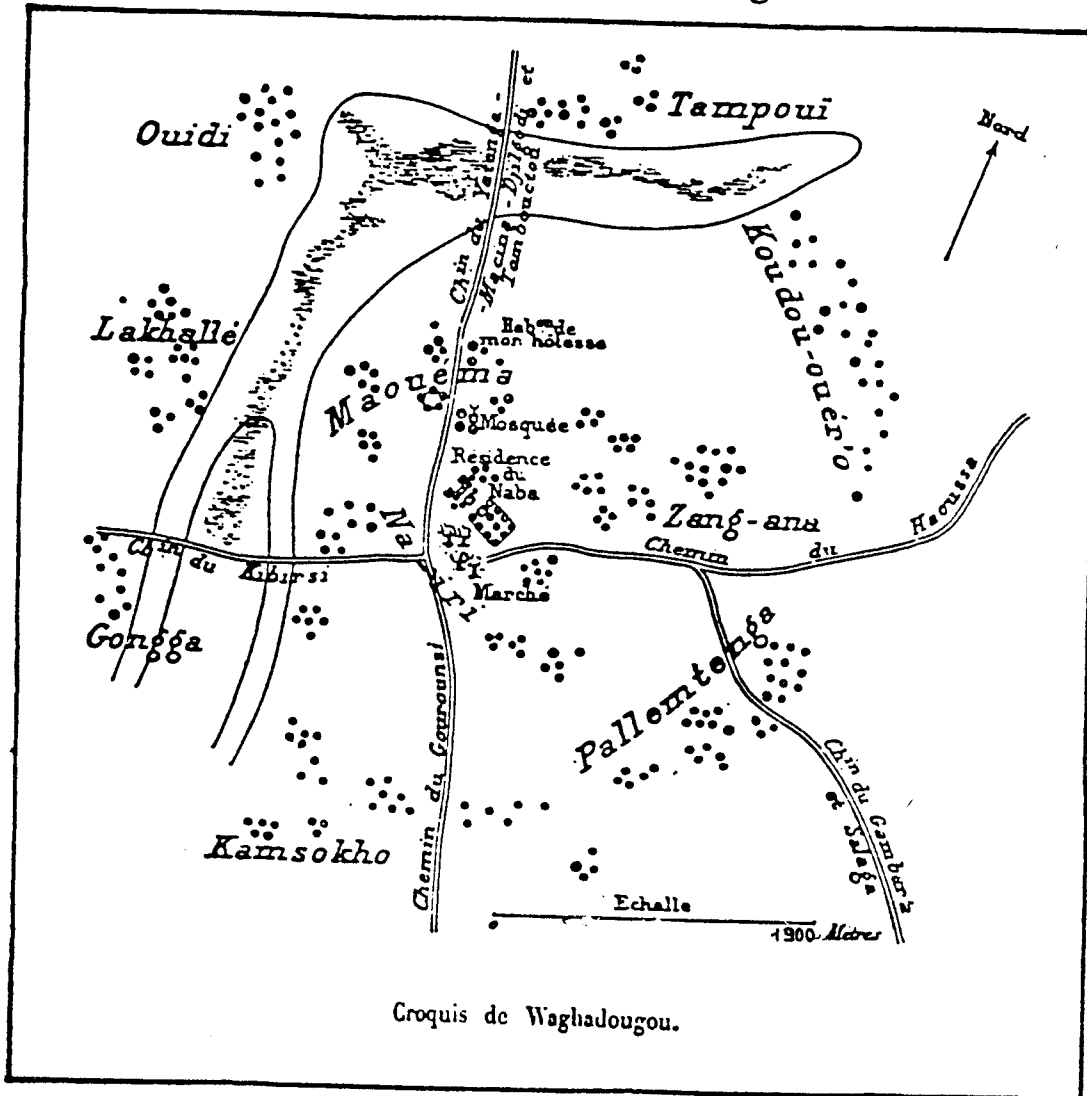
Il convient de noter que Ouagadougou avant la colonisation n'avait pas du tout la physionomie d'une ville. A la limite, Ouagadougou ressemblait à un gros village organisé en quartiers autour du chef. Qu'advient-il avec l'arrivée des colons?

1°) De la colonisation à l'indépendance

Avant l'arrivée des premiers européens, Aucun document ne faisait apparaître le plan de Ouagadougou. C'est par la suite, notamment avec les travaux de Binger que Ouagadougou sera représentée sur un croquis. C'est à cet explorateur que l'on doit le premier croquis de Ouagadougou conçu en 1892. Il s'agit en fait d'un croquis d'occupation de l'espace (voir croquis p.17).

fig n°1

Ouagadougou vue par Le Capitaine Binger en 1888



Croquis de Waghadougou.

source

Capitaine Louis BINGER. - Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi. - Paris : Hachette, 189 (nouv. éd en 1980 par la Société des Africanistes/Musée de l'Homme). - tome II : p. 397.

On constate une dispersion des quartiers et de l'habitat. Certains quartiers tels que Koudouonéro et Tampoui étaient éloignés du centre. Ce plan explique l'occupation de l'espace et l'organisation sociale mossi. En effet, les quartiers les plus remarquables se situent à proximité du " Na-yiri " (résidence royale). Cette position s'explique par le fait que les notables de ces quartiers occupent des fonctions auprès du Mogho Naba dont la résidence est centrale. On remarquera également sur le croquis de Binger que le marché joue un rôle très important. En effet, il se situe au coeur de Ouagadougou et au carrefour des principales voies de sortie. Plus tard, la création de la Haute Volta et le choix de Ouagadougou comme capitale en 1919 allaient provoquer des changements au niveau de la ville. La ville prend son essor grâce aux grands travaux qui sont entrepris.

Entre 1919 et 1920, on constate la construction de onze grands bâtiments administratifs, les tracés des premières rues et la construction de quelques équipements publics. Il convient de noter que toutes ces opérations d'urbanisation ont été effectuées sans tenir compte au préalable d'un véritable plan d'aménagement. Il fallait construire uniquement pour les besoins de l'administration coloniale. C'est avec le décret du 04 Décembre 1926 que Ouagadougou sera transformée en commune mixte ayant de ce fait en même temps le statut d'une ville .

La suppression de la colonie de la Haute Volta intervenue le 5 septembre 1932 allait perturber l'essor de cette ville ; malgré la décision du 4 septembre 1947 qui récréait la colonie de la Haute Volta, la ville de Ouagadougou ne connaîtra pas un grand changement. Cependant, les diverses réalisations ont légèrement affecté le couvert végétal de la ville. Toutefois, elle gardera sa physionomie des années 1926 jusqu'à la fin de la période coloniale. Que deviendra t - elle alors avec l'accession de la Haute Volta à l'indépendance ?

2°) De l'indépendance à nos jours

L'accession de la Haute Volta à l'indépendance a constitué une étape importante dans l'aménagement urbain de Ouagadougou.

On pourra diviser cette période en deux étapes, la première allant de 1960 à 1983 et la deuxième de 1983 à nos jours.

Durant la première étape, des aménagements urbains ont été certes réalisés dans le but d'améliorer les travaux réalisés pendant la période coloniale. Durant cette période, une dizaine de parcelles ont été réservées à l'aménagement d'espaces verts.

Mais d'une manière générale, ces travaux se sont opérés timidement sans donner un nouveau dynamisme à la physionomie générale de la ville.

Cette situation a prévalu jusqu'à l'avènement de la révolution d'août 1983.

Depuis cette période, le Burkina Faso, particulièrement la ville de Ouagadougou connaît des changements spectaculaires aux niveaux politique, économique et social. C'est la volonté d'apporter systématiquement des changements qui a sans doute amené les dirigeants à entreprendre d'importantes opérations d'aménagement urbain. L'un des volets de ces opérations a été sans conteste la réalisation des "lotissements commando".

Ces lotissements concernaient quelques quartiers encore non lotis situés surtout à la périphérie de la ville.

A l'époque, Ouagadougou était devenue un véritable chantier. Ces opérations pouvaient se justifier quand on sait que les quartiers spontanés occupaient à eux seuls près de 70% de la superficie totale de la ville de Ouagadougou avec environ 60% de la population (SANOU, B.:(10) 1986, p.66).

Au cours de ces lotissements, les aménageurs ont tenu compte des espaces verts. De nombreuses parcelles ont été dégagées à cet effet, ce qui témoigne de l'importance qui leur est accordée.

La ville de Ouagadougou qui, jadis, était très peu pourvue d'espaces verts se voit attribuer de nombreuses parcelles à travers les 30 secteurs.

D'une façon générale, cette période a donné à la physionomie de la ville un nouveau dynamisme qui va sans doute agir sur la croissance urbaine de Ouagadougou.

II) L'accélération de la croissance urbaine

La croissance urbaine peut être cernée à travers l'évolution démographique et l'extension spatiale.

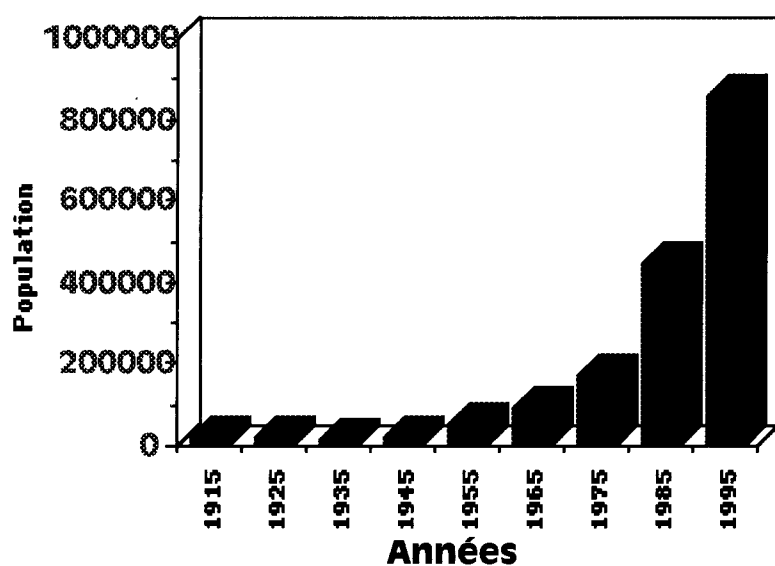
1°) La croissance démographique

A l'instar de la plupart de celles des pays sous développés, la ville de Ouagadougou n'échappe pas au phénomène de la croissance démographique. En effet,

depuis quelques décennies, ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur, comme en témoignent les données suivantes.

Tableau 1 : Évolution de la population de Ouagadougou

Années	Population totale	Source
1915	19332	statistique d'Outre-Mer
1925	19238	
1935	14200	
1945	17920	
1955	51500	Recensement administratif en vue de l'imposition fiscale
1965	90000	Enquête démographique de la Direction de la Statistique de HV
1975	172661	Recensement démographique national de 1975-1985 (INSD)
1985	441514	
1995	856537	Estimation de l'INSD



On observe deux étapes à travers le graphique.

La première va de 1915 à 1945 et la seconde de 1955 1995.

Pour ce qui concerne la première étape, on note une stagnation de la croissance de la population . D'une année à une autre la population croît très peu, sauf en 1935 où l'on constate une baisse sensible. Cette baisse peu s'expliquer par le démantèlement de la

colonie de la Haute-Volta survenu en 1932. Cela a eu comme conséquence l'exode de la population de Ouagadougou vers d'autres zones, particulièrement la Côte d'Ivoire. Mais par la suite, on observera un accroissement de la population.

Cela s'observe surtout à partir des années 1955 où l'on constate tous les dix ans un doublement de la population. Ce phénomène peut s'expliquer par les progrès technique et scientifique, mais aussi par la mentalité nataliste de la population. Depuis lors, la population ne cesse de croître.

Cette croissance a sans doute des répercussions importantes sur la vie urbaine, particulièrement sur l'occupation de l'espace urbain.

2°) La croissance spatiale

Tout comme la croissance démographique, la ville de Ouagadougou a beaucoup changé sur le plan spatial.

En effet, avec environ 2000 ha en 1955, la ville de Ouagadougou occupe de nos jours 19905 ha répartis comme suit.

Tableau 2 : Affectation du sol urbain de Ouagadougou

Zones occupées	Superficies (ha)
- Loties	3655
- Loties non équipées	4681
- Spontanées	1927
TOTAL	10263
Zones non occupées	
- Barrages et reboisements	1324
- Terres vierges constructibles	4809
- Réserves constructibles	1298
- Réserves non constructibles (E.V.)	1811
TOTAL	9242
TOTAL SURFACE URBAINE	19505

Source: LAHMEYER INTERNATIONAL(6)

Selon la DGUT la superficie de Ouagadougou est de 12224,280 ha. Cette superficie prend uniquement en compte la limite générale du lotissement alors que la précédente tient compte des zones spontanées. Selon les cas, nous utiliserons l'une ou l'autre de ces données.

Quoiqu'il en soit, la croissance démographique au Burkina Faso entraîne la conquête de nouvelles terres car la construction en hauteur n'est pas du tout développée.

Il existe donc un rapport étroit entre croissance démographique et croissance spatiale. Cette situation va contribuer à détériorer le couvert végétal et provoquer un déséquilibre surtout quand on sait que Ouagadougou se situe dans une zone climatique défavorable où la végétation se reconstitue très difficilement après de longues années. De 1960 à 1980, les limites de la ville ont changé. (Confère carte sur l'évolution spatiale de la ville de Ouagadougou)

De 1980 à nos jours, on a constaté une grande croissance spatiale entraînant une réorganisation administrative.

fig. n°2

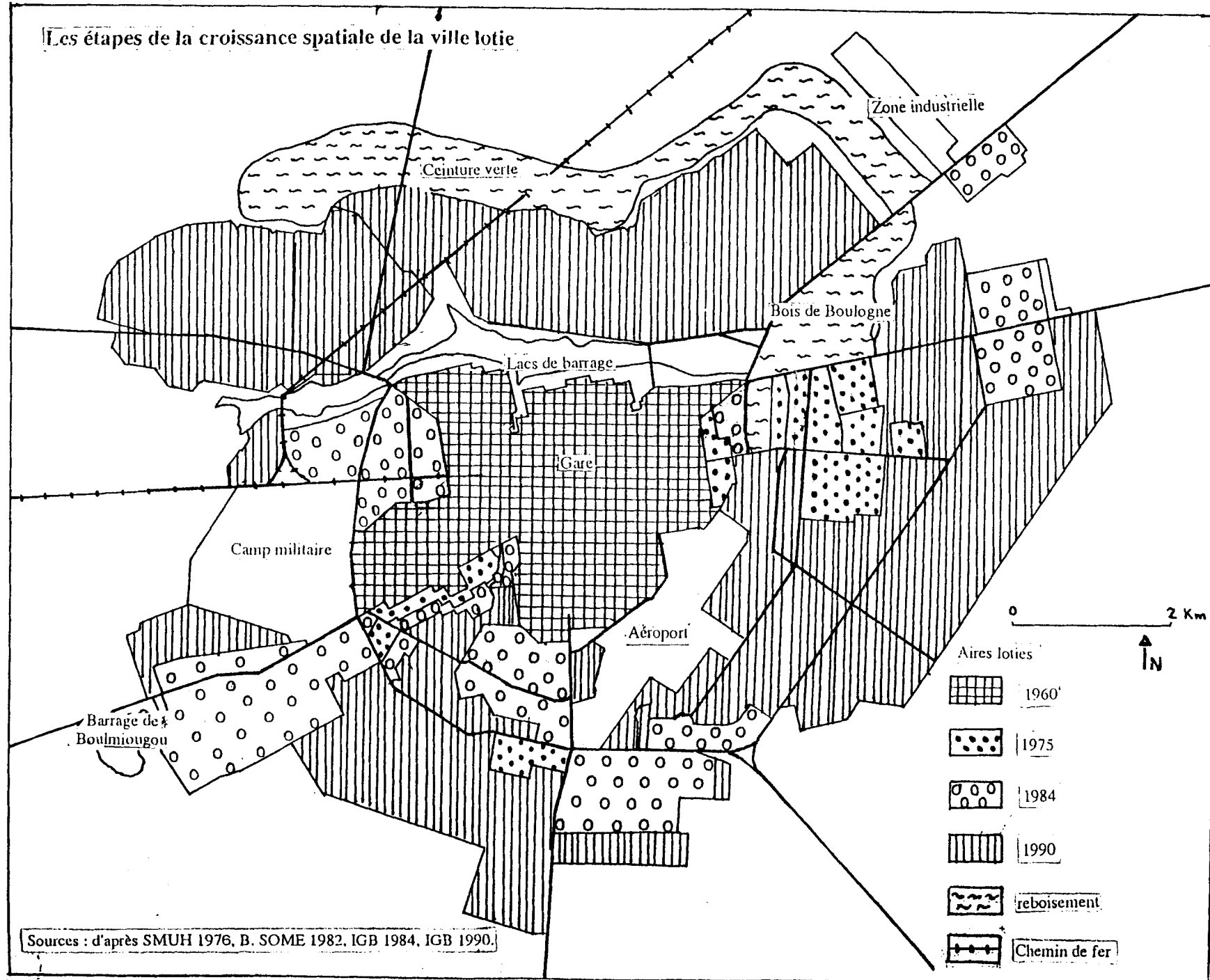
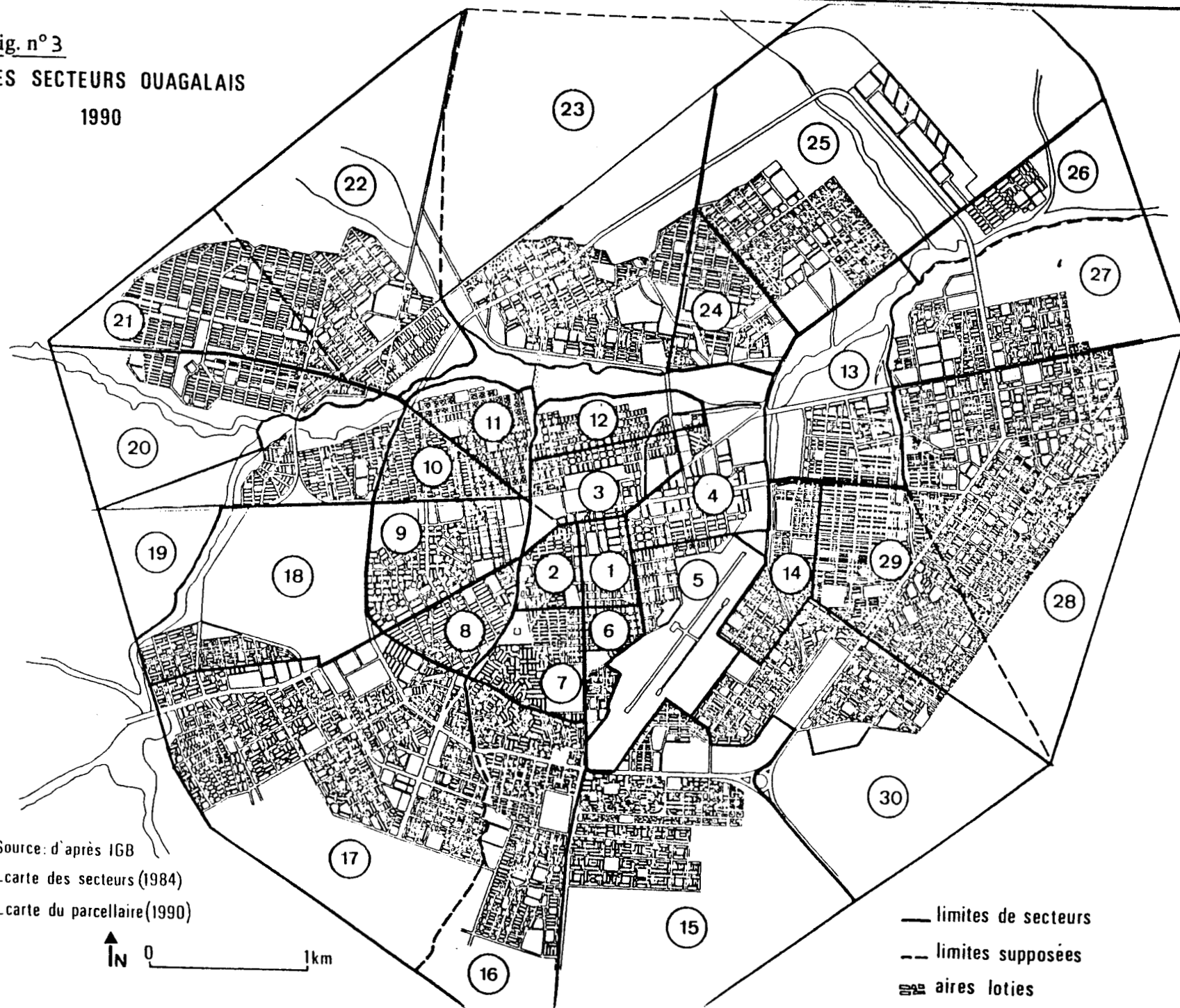


Fig. n°3
 LES SECTEURS OUAGALAIS
 1990



DEUXIEME PARTIE:

**LES ESPACES VERTS DANS
L'AMÉNAGEMENT DE LA
VILLE DE OUAGADOUGOU.**

L'aménagement d'une ville doit tenir compte d'un certain nombre d'infrastructures. De ce fait, les espaces verts y jouent un rôle très important

Chapitre III : Conception d'un espace vert

L'espace vert, à l'instar d'autres infrastructures, doit être défini et conçu selon un certain nombre d'aspects.

I) Définition d'un espace vert

Il convient tout d'abord de signaler que la notion d'espace vert varie d'une région à une autre. Cependant, l'aspect verdure domine partout.

On peut alors dire qu'un espace vert est une surface réservée pour accueillir une végétation dans une agglomération urbaine.

Pour certains, l'espace vert est l'ensemble des réalisations vertes périurbaines (Code Permanent de l'Environnement et des Nuisances: page 1576, feuillet n°7(2))

Selon son aménagement, l'espace vert peut être à la fois un jardin, un parc boisé, un square, un jardin public, un bosquet... etc.

- Le jardin est généralement considéré comme un endroit où l'on cultive des végétaux utiles (potager, verger) ou d'agrément (parterres de fleurs, bosquets).

Mais quand on parle de jardin public, le premier aspect n'a plus sa place. Dans ce cas, il s'agit surtout du deuxième aspect.

- Le parc boisé est un terrain d'une assez vaste étendue, le plus souvent enclos et boisé, pour l'agrément, la promenade...

- Le square répond à une définition plus large ; il s'agit d'un jardin public généralement clôturé.

- Le bosquet est un petit bois constitué surtout de groupes d'arbres ou d'arbustes.

Quoiqu'il en soit, tous ces espaces contribuent à agrémenter les loisirs des populations bénéficiaires.

II) Rôle d'un espace vert

A travers sa définition, le rôle assigné à un espace vert est très important; il doit contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations. De ce fait, l'espace vert a nécessairement les caractères suivants: récréatif, sanitaire, éducatif, social, culturel et économique, contrairement à ce que pense KOUANDA-DEVERIN Y. (Gestion des espaces collectifs - Pratiques ouagalaises, IN: Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne 1990, page 197⁽⁷⁾)

Pour elle, les espaces verts doivent contribuer à la limitation de l'effet de la sahélistation plutôt que d'instituer des espaces récréatifs, de promenade, car aller faire un tour au square est une idée parisienne et non ouagalaise.

Pour nous le rôle de l'espace vert ne peut se limiter à cela car il prend en compte plusieurs aspects. L'un n'exclut pas forcément l'autre.

- Sur le plan récréatif, il permet à la population de trouver un cadre idéal pour le repos ; de plus, la diversité des jeux contribuent à égayer et à distraire la population après une journée de labeur.
- Sur le plan sanitaire, l'espace vert offre à la population un cadre sain et un environnement sain à l'image de celui de la campagne où l'on parle souvent "d'air pur".
- Sur le plan éducatif, l'espace vert contribue à l'éveil de la conscience des populations pour une meilleure prise en compte de la gestion et de la sauvegarde de l'environnement .
- Sur le plan social , l'espace vert favorise le rapprochement et le contact entre les hommes, en ce sens que c'est un lieu de rencontre entre des gens venant de divers horizons.
- Sur le plan culturel, l'espace vert est un lieu d'organisation de diverses manifestations (musique, danses , ...etc.)
- Sur le plan économique, l'espace vert favorise le développement de petites activités commerciales (kiosques, jeux, ...etc.). Cela contribue à créer des emplois, source de revenus pour certains et du même coup à résorber le chômage.

Pour ces raisons, l'aménagement d'un espace vert est nécessaire car il contribue à résoudre un certain nombre de problèmes; mais encore faut-il qu'il soit facilement accessible à la population.

III) Choix du site d'implantation d'un espace vert

L'implantation d'un espace vert exige la prise en compte d'un certain nombre d'aspects. Compte tenu du rôle qui lui est assigné, l'aménagement d'un espace vert dans une agglomération urbaine est fonction des besoins exprimés par la population.

1°) La situation géographique

La situation géographique d'un espace vert est un facteur très important. En effet, les urbanistes essayent dans la mesure du possible de les placer en bordure des principales artères de l'agglomération tout en évitant l'encombrement.

De plus, il faut qu'il soit accessible à la population c'est à dire qu'il ne devrait pas se situer à une distance très éloignée des habitations d'un quartier ou d'un secteur donné.

2°) Les critères

L'implantation d'un espace vert dépend énormément des contraintes du milieu. Parmi ces contraintes, la superficie de l'espace vert constitue un élément important.

Pourquoi certains espaces verts sont plus grands que d'autres du point de vue superficie? Cela trouve son explication dans les projets de lotissement.

En effet, c'est pendant le projet de lotissement qu'on prévoit les parcelles pour l'aménagement des espaces verts avec une priorité pour les parcelles d'habitation. Il existe de ce fait un rapport entre la superficie réservée aux parcelles d'habitation et celle des autres activités. Plus il y aura des parcelles d'habitation à attribuer, moins il y en aura pour les autres activités.

Par exemple lorsqu'il s'agit d'attribuer des parcelles dans une zone spontanée en voie de lotissement, le nombre d'espaces verts sera théoriquement limité avec des superficies réduites; cela à cause des habitations qui existent déjà car il faut en priorité "reloger" cette population sur les nouvelles parcelles disponibles .

Cependant, lorsqu'il s'agit d'une zone inoccupée en voie de lotissement ,on peut prévoir un certain nombre d'espaces verts avec des superficies assez grandes. Il en est de même pour la population. Plus la population est importante dans un zone, plus la densité est forte et moins il y aura d'espaces verts et vice-versa. Souvent, les contraintes du milieu obligent les urbanistes à réserver de petites superficies. Il s'agit surtout des cas où l'on ne peut pas attribuer une parcelle pour servir d'habitation (fossés, bois sacrés, vestiges artistiques ou touristiques). On peut également privilégier le nombre d'espaces verts aux dépens de la superficie (beaucoup d'espaces verts avec

des superficies réduites), ou vice-versa (peu d'espaces verts avec de grandes superficies). Tout cela dépend de l'objectif visé, c'est-à-dire de l'aspect sur lequel on veut mettre l'accent.

Quoiqu'il en soit, la superficie des espaces verts varie de 0,1 hectare à 3 hectares

Chapitre IV: LES ESPACES VERTS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU.

La ville de Ouagadougou possède un certain nombre d'espaces verts répartis à travers les 30 secteurs.

D) Les espaces verts dans les aménagements urbains de Ouagadougou

L'aménagement des espaces verts dans la ville de Ouagadougou a connu plusieurs étapes ayant chacune ses caractéristiques;

On peut les regrouper en deux principales périodes:

La première allant de 1960 à la révolution d'août 1983.

La seconde allant de 1983 à nos jours.

1) De 1960 à la révolution d'août 1983.

L'année 1960 est caractérisée par l'avènement de l'indépendance du Burkina Faso dont Ouagadougou est la capitale .

Il fallait de ce fait, que cette capitale reflète la physionomie d'une vraie ville .C'est sans doute dans ce contexte que les autorités de l'époque entreprirent des travaux d'aménagement de la ville de Ouagadougou.

Dans ces travaux, quelques espaces verts furent aménagés sous le nom de "jardins publics", car ce terme avait une résonance occidentale. Il s'agissait en quelque sorte pour les autorités de se référer au mode de vie occidentale hérité de la colonisation.

Cette situation a donné un autre sens aux espaces verts qui deviennent ainsi des lieux fréquentés le plus souvent par une classe privilégiée.

La forêt classée du barrage que les colons appelaient "Bois de Boulogne" aménagée dans les années 1935 avec une superficie d'environ 260 hectares avait pour objectif d'offrir aux colons un paysage pour la promenade à l'image du "Bois de Boulogne "de Paris .

Au total environ quatre jardins ont été aménagés pour la promenade et le repos des citoyens .Il s'agit essentiellement:

- Du jardin du Haut Commissariat

- Du jardin du 8 Mars
- Du jardin Yennega
- Du jardin Naba-Koom.

Ceux-ci étaient équipés d'infrastructures diverses :arbres, fleurs, bancs de soupir, éclairage ...etc. Cette période n'a pas connu une véritable politique d'aménagement des espaces verts .

Y avait-il d'autres priorités? La notion d'espace vert était -elle ignorée?

Quoiqu'il en soit cette situation allait connaître des changements profonds avec l'avènement de la révolution d'août 1983.

2) De 1983 à nos jours

Quand on parle de révolution on entend par là un ensemble de grands changements C'est du reste ce qui a caractérisé cette période en matière d'aménagement d'espaces verts.

Après l'avènement de la révolution, on a assisté à une politique en faveur de l'environnement .Une campagne dénommée "les trois luttes" prend en compte la lutte contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois et la divagation des animaux. Cette campagne a été un préalable pour la politique de l'environnement .Il fallait ensuite essayer de restaurer cet environnement .

De grands travaux de reboisement sont entrepris, des bosquets sont créés (bosquet du 5 Juin sur une superficie d'environ 72 hectares) .

Afin de motiver la population pour cette cause, des concours "mana-mana" sont organisés dans des services publics, lieux publics, provinces, départements..., afin d'encourager et de primer ceux qui auront un cadre sain. C'est sans doute pour compléter cette politique que lors de la vaste campagne de "lotissement commando" beaucoup de parcelles ont été réservées pour l'aménagement des espaces verts. Au delà de cette campagne, des opérations de reboisements et d'aménagements d'espaces verts ont été réalisées.

C'est le cas par exemple de l'espace vert de l'îlot 21 du secteur 9 de Ouagadougou aménagé par la CEAO en 1986.

Par contre un grand nombre d'espaces verts restent jusqu'à nos sans aménagement malgré l'appel lancé par les responsables de l'environnement.

Quoiqu'il en soit un grand effort a été fait pendant cette période pour la restauration de l'environnement et l'aménagement des espaces verts. La population est de plus en plus consciente du phénomène.

Des efforts énormes doivent cependant être faits pour parfaire cette politique . C'est sans doute cette idée qui a amené les autorités à lancer le 5 Juin 1993 à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, l'opération de reverdissement de la ville de Ouagadougou . Cette opération prend en compte outre le reboisement le long des voies et dans les concessions ,l'aménagement de 100 espaces verts à raison de 20 par commune. L'aménagement de ces espaces verts est confié à des ministères, des sociétés, des institutions, des organismes ...etc. (Confère tableaux 3 à 7).

Tableau 3 : Nouvelles attributions d'espaces verts dans la commune de BASKUY

<u>SECTEUR</u>	<u>SECTION</u>	<u>LOT</u>	<u>NUMÉRO</u>	<u>CATÉGORIE</u>	<u>ATTRIBUTION</u>
3 - 1	H M	14	92	III	MEBAM
2	H M	50	105	III	M. BUDGET
3	H M	21	101	I	M. E. T
7 - 4	H P	05	84	III	OGPT(Tambao)
5	H M	29	103	II	SIBAM
8 - 6	C L	12	82	I	BICLAB
7	H X	11	88	II	CNCA
8	B S	-	106	III	SONACEB
9 - 9	C L	11	80	II	ONBAH
10	C L	04	76	I	SONAR
11	H W	02	86	I	ONTB
12	H M	03	94	III	SONAPHARM
13	C T	21	83	III	SOPAL
14	H M	29	103	II	
15	H X	11	88	II	
10 - 16	H M	13	96	III	SOBEMA
17	H X	37	89	III	SICOMAF
18	H M	04	95	II	SOBCA
19	H M	05	97	II	ONEA
20	WAGADOGO	12	100	II	SONACIB

**Tableau 4 : Nouvelles attributions d'espaces verts dans la commune de
BOGODOGO**

<u>SECTEUR</u>	<u>SECTION</u>	<u>LOT</u>	<u>N°</u>	<u>CATÉGORIE</u>	<u>ATTRIBUTAIRE</u>
15- 1	TP	18	328		M. CULTURE
2	TS	13	325		M.T
3	TS	26	326		M.R.E
4	TS	11	324		M.J.E
5	TP	07	327		M.A.T
6	EV	1200 LGTS	-		O.NA.T
14- 7	TD	43	222		M.C.M.P
8	LT	X	299		C G P
28- 9	K C	13	288		ONPF
10	K Z	08	200		PRÉSIDENCE
11	K B	08	290		M.EAU
12	S W	34	240		MEDIFA
13	4 K	34	140		M.T.MINES
20-14	K A	05	294		M.DEFENSE
15	K A	14	293		M.A. et R.ANIMALES
16	K Y	01	201		LONAB
17	S T	72	233		M.I.C.M
18	K P	04	282		C B C
30-19	T A	07	300		M.A. et R. ANIMALES
20	T A	27	302		SONAR
21	T B	12	304		LONAB

**Tableau 5 : Nouvelles attributions d'espaces verts dans la commune de
BOULMIOUGOU**

<u>SECTEUR</u>	<u>SECTION</u>	<u>LOT</u>	<u>N°</u>	<u>CATÉGORIE</u>	<u>ATTRIBUTAIRE</u>
10-1	R C	21	63	II	M.COMM.
2	R C	26	64	I	M.JUSTICE
3	R C	10	61	II	M.HABITAT
17-4	W N	XXX	30	II	M.E.SUPERIEUR
5	W H	XX III	23	I	M.D'ETAT
6	O E	48	46	I	M.SANTE
7	W O	XX IV	26	II	SAP
8	W T	XXX	37	II	BRASSERIE
9	W K	XVII	40	II	BURKINA PÂTES
10	O M	07	58	II	NATURAMA
11	W T	XXVIII	36	II	S.G.GOUVERNE - MENT
12	O B	12	50	I	CNEA
13	O K	-	57	I	SONABHY
14	O C	30	54	I	H.INDEPENDAN- CE
15	W H	XXII	22	I	BIB
16	O M	21	59	I	M.CHARGE PLAN
17	W T	XXX	38		FONCIAS
18-18	R B	44	07	II	ONP
19	R V	10	13	I	CNSS
16-20	R H	03	66		

**Tableau 6 : Nouvelles attributions d'espaces verts dans la commune de
NONGREMASSOM**

<u>SECTEUR</u>	<u>SECTION</u>	<u>LOT</u>	<u>N°</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>ATTRIBUTAIRE</u>
23- 1	L H	22	423		
2	L H	12	422		ONAVET
24-3	L B	13	429		
4	L C	28	415		CBMP
5	L A	23	428		FASO PLAST
25- 6	L P	55	351		BND B
7	L M	27	371		FASO YAAR
8	L R	37	349		CBCP(cuir,peaux)
9	L M	13	380		CBCP (Cuir,peaux)
10	L N	40	379		ONAC
11	L T	43	419		CCVA
27-12	S T	120	343		ZAMA PUB
13	S E	202	342		CARFO
14	S H	98	344		FASO FANI
15	S C	06	388		BURKINA&SHELL
16	E P	16	424		SOFITEX
17	S D	152	340		AIR BURKINA
18	S E	25	387		SOCOGIB
19	L N	27	371		SONABEL
20					BICIA B

**Tableau 7 : Nouvelles attributions d'espaces verts dans la commune de
SIGHNOGHIN**

<u>SECTEUR</u>	<u>SECTION</u>	<u>LOT</u>	<u>N°</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>ATTRIBUTAIRE</u>
20- 1	N P	12	466	III	BALIB
21- 2	N T	07	465	I	SONACIB
3	M R	36	449		SOFITEX
4	N B	12	454		SONACOR
5	M T	20	450		SOSUCO
6	M Z	01	461		SHSB
7	M O	26	458		S.A.LYBIE.
8	M Y	29	464		M.F.P.M.A
9	M V	14	453		M.E.T
10	M V	16	452		BUMIGEB
11	M Z	02	462		LNBTP
12	M P	30	457		IMP. NAT.
13	M Z	23	463		ONAVET
14	M X	23	459		CENATRIN
22-15	M K	13	446		M.C.R.PARLE.
16	M L	13	445		SIFA
17	M H	01	443		SCFB
18	M K	11	448		PRESIDENCE
19	M H	04	442		1° MINIST.
20	M C	02	440		CGP

NB: Il convient de préciser que ces attributions ne son pas définitives et peuvent faire l'objet d'un changement. Chaque service ou institution, selon ses moyens, peut choisir la catégorie d'aménagement de sont espace vert. Il s'agit là de simples propositions.

En fonction des moyens ,un type d'aménagement est prévu.

Il y a trois catégories d'aménagement. Il convient de préciser que les attributions et les devis concernant ces différentes catégories sont susceptibles de changement.

3°) La prise en compte des espaces verts dans l'aménagement urbain.

Les aménagements urbains nécessitent la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures (sanitaire, éducative, sociale, loisir, ...etc.

Les espaces verts entrent dans le cadre des infrastructures de loisir et occupent de ce fait une place importante dans l'aménagement urbain. Tout homme à un moment donné a en effet besoin de repos, de distraction, de loisir. Les espaces verts dans une certaine mesure répondent à ce besoin.

Pendant la période coloniale, l'aménagement du bois de Boulogne a contribué non seulement à donner une nouvelle physionomie à la ville, mais à offrir aussi un cadre sain pour le repos et la promenade.

A partir des années 1960, des jardins publics ont été aménagés dans le même objectif. Entre temps, on a constaté une extension démesurée de la ville. Des zones d'habitation spontanées se sont dressées au delà des limites de la ville. Pour y remédier, les autorités décident de créer une ceinture verte autour de la ville. Cette ceinture a pour objectif la limitation spatiale de la ville, d'offrir à la population un lieu de récréation et de promenade et enfin servir de brise-vent. De plus, elle permet la création d'emplois pour les populations riveraines à travers la pharmacopée, la cueillette, et les petites activités qu'elle peut générer.

La ceinture verte devrait concerner en principe 2500 Ha, soit 50 Km de long et 500 m de large. Mais, par manque de moyens, ce sont seulement 1100 Ha qui ont été aménagés, notamment dans les parties Nord et Est de la ville soit 22 Km de long et 500 m de large.

Plus récemment encore, la création de nouveaux espaces verts lors des lotissements témoigne de leur importance dans l'aménagement urbain. Non seulement ils contribuent à la sauvegarde de l'environnement; mais offrent aussi une nouvelle physionomie à la ville. Ils assurent aussi l'aération de la ville en évitant une agglutination des concessions. Tous ces aspects agissent considérablement sur l'aménagement urbain.

Si l'urbanisation à un moment donné a contribué à la destruction du couvert végétal, il convient de préciser que de nos jours, les aménageurs tiennent compte de cet aspect

dans les aménagements. Il s'agit là d'une volonté ferme de la part des autorités de privilégier les espaces verts dans les aménagements urbains.

Les autorités ne devraient cependant pas perdre de vue le fait que le développement n'est pas ponctuel. C'est un phénomène de longue haleine où la continuité doit être assurée en tenant compte des leçons du passé et des forces qui préparent l'avenir. Tout arrêt représente un recul, car le développement ne peut se contenter de gérer le présent .

C'est seulement dans ces conditions que la situation des espaces verts dans la ville de Ouagadougou s'améliorera au fur et à mesure.

II) RÉPARTITION DES ESPACES VERTS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU.

1°) Situation générale

Les espaces verts sont inégalement répartis dans la ville de Ouagadougou .Cela s'explique par le fait que les 30 secteurs de la ville n'ont pas les mêmes superficies . De plus, la position géographique joue un rôle très important .

Dans la ville de Ouagadougou on dénombre 605 espaces verts répartis dans les 30 secteurs. Parmi ces 605 parcelles, 85 sont occupées mais non aménagées (ceintures vertes, forages, vergers, bois sacrés, parcs, ...etc. Seulement 7 d'entre elles sont aménagées avec un contrat de gestion. Il convient de préciser que ces chiffres ne reflètent pas la réalité pour plusieurs raisons .

D'une part , on assiste à des déclassements d'espaces verts appelés "État Navette".

Ces déclassements s'opèrent très souvent à l'insu des responsables de l'ONASENE, voire du MET.

Les demandes de déclassement sont adressées au cadastre. Ce service étudie l'opportunité d'accorder ou de refuser la parcelle selon les priorités du moment. Très souvent, on décline les espaces verts pour la construction d'édifices publics tels les écoles et les services.

Mais très vite, des particuliers se sont vus attribuer des espaces verts déclassés pour la construction de stations d'essence et de maisons de commerce.

Dans l'un ou dans l'autre cas, cette situation est irrégulière et déplorable car elle révèle l'affairisme, la corruption et bien d'autres maux qui minent notre administration.

De ces nombreux cas d'espaces verts, nous pouvons citer quelques exemples.

dans les aménagements. Il s'agit là d'une volonté ferme de la part des autorités de privilégier les espaces verts dans les aménagements urbains.

Les autorités ne devraient cependant pas perdre de vue le fait que le développement n'est pas ponctuel. C'est un phénomène de longue haleine où la continuité doit être assurée en tenant compte des leçons du passé et des forces qui préparent l'avenir. Tout arrêt représente un recul, car le développement ne peut se contenter de gérer le présent .

C'est seulement dans ces conditions que la situation des espaces verts dans la ville de Ouagadougou s'améliorera au fur et à mesure.

II) RÉPARTITION DES ESPACES VERTS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU.

1°) Situation générale

Les espaces verts sont inégalement répartis dans la ville de Ouagadougou .Cela s'explique par le fait que les 30 secteurs de la ville n'ont pas les mêmes superficies . De plus, la position géographique joue un rôle très important .

Dans la ville de Ouagadougou on dénombre 605 espaces verts répartis dans les 30 secteurs. Parmi ces 605 parcelles, 85 sont occupées mais non aménagées (ceintures vertes, forages, vergers, bois sacrés, parcs, ...etc. Seulement 7 d'entre elles sont aménagées avec un contrat de gestion. Il convient de préciser que ces chiffres ne reflètent pas la réalité pour plusieurs raisons .

D'une part , on assiste à des déclassements d'espaces verts appelés "État Navette". Ces déclassements s'opèrent très souvent à l'insu des responsables de l'ONASENE, voire du MET.

Les demandes de déclassement sont adressées au cadastre. Ce service étudie l'opportunité d'accorder ou de refuser la parcelle selon les priorités du moment. Très souvent, on décline les espaces verts pour la construction d'édifices publics tels les écoles et les services.

Mais très vite, des particuliers se sont vus attribuer des espaces verts déclassés pour la construction de stations d'essence et de maisons de commerce.

Dans l'un ou dans l'autre cas, cette situation est irrégulière et déplorable car elle révèle l'affairisme, la corruption et bien d'autres maux qui minent notre administration.

De ces nombreux cas d'espaces verts, nous pouvons citer quelques exemples.

<u>Communes</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Références</u> <u>parcelles</u>	<u>Attributaires (réalisations)</u>
Bogodogo	29	KP-13-00	Communauté musulmane (mosquée)
Boulmiougo	19	NW-06-00	Tiendrébéogo G. Issaka (école)
u	19	NW-35-00	Ouédraogo Adama (école fanco-arabe)
"	22	DP-21-00	ONATEL (service)
Sighnoghin	22	"	"
"	22	MD-21-00	Sawadogo P. Alassane (maison de commerce)

D'autre part , des espaces verts ont été aménagés sur des réserves administratives. On peut citer par exemple l'ex-MAMBA (actuelle construction de l'hôtel des finances situé au secteur 11).

Cette situation imputable au manque de coordination entre les différentes structures qui ont un regard sur les espaces verts rend le contrôle de ceux-ci très difficile .

En effet, les sources qui existent ne permettent pas une localisation nette des espaces verts. Même les différents plans parcellaires des différentes communes de la ville de Ouagadougou ne matérialisent pas tous les espaces verts. Au niveau par exemple des services des impôts et du recouvrement, les espaces verts sont classés sous la rubrique "Place Publique" comme les kiosques et les étalages au bord de la rue .

C'est ainsi que nous avons constaté que sur les 605 espaces verts ,6 d'entre eux sont occupés par des mosquées ,des écoles et le commerce. Par contre des parcelles qui ne sont pas initialement prévues pour l'aménagement d'espaces verts fonctionnent comme tels et celles-ci sont assez nombreuses. Il serait donc indélicat de donner des chiffres précis .

Quoiqu'il en soit, ces espaces verts contribuent à l'embellissement et au reverdissement des 30 secteurs de la ville.

2°) Répartition des espaces verts par secteur

La répartition des espaces verts varie d'un secteur à un autre comme l'indique le tableau 8

Tableau 8 : répartition des espaces verts par secteur .

Secteurs	Nombres
1	0
2	1
3	9
4	0
5	1
6	3
7	8
8	4
9	3
10	18
11	0
12	0
13	0
14	53
15	71
16	28
17	50
18	7
19	13
20	5
21	24
22	19
23	28
24	10
25	86
26	0
27	13
28	120
29	18
30	13
TOTAL	605

Nous remarquons que certains secteurs sont dépourvus d'espaces verts tandis que d'autres en possèdent beaucoup. Cette situation s'explique par le fait que lors des

tout premiers lotissements de la ville, l'accent n'a pas été beaucoup mis sur les espaces verts. Ceux qui avaient été prévus ont été déclassés à d'autres fins.

Les secteurs surtout concernés sont les secteurs 1, 4, 11, 12, 13.

Cependant les quartiers nouvellement lotis possèdent un grand nombre d'espaces verts: ce sont les secteurs 15, 16, 17, 28.

Cette répartition par secteur est en étroite relation avec la répartition des espaces verts par commune.

3°) Répartition des espaces verts par commune .

La répartition des espaces verts par commune se résume au tableau 9



Tableau 9 : répartition des espaces verts par commune

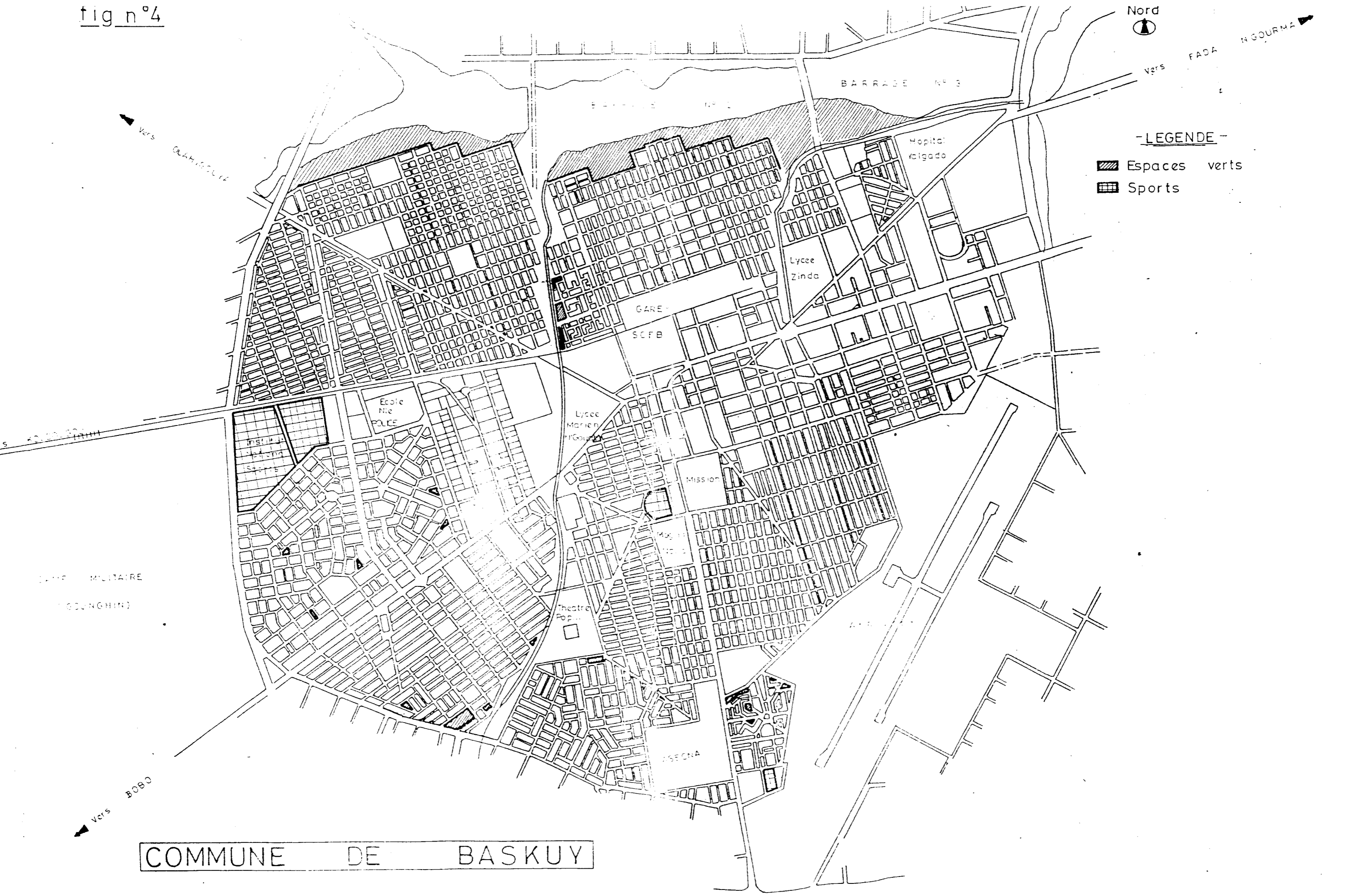
Communes	Secteurs	Nombres	%
Baskuy	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.	47	7,44
Bogodogo	14, 15, 28, 29, 30,	275	45,45
Boulmiougou	16, 17, 18, 19,	98	16,20
Nongremassom	13, 23, 24, 25, 26, 27.	137	22,64
Sighnoghin	20, 21, 22.	48	7,93
TOTAL		605	100

On remarque à travers le tableau que la commune de Baskuy malgré ces 12 secteurs, possède moins d'espaces verts. Cette commune regroupe en effet les premiers quartiers de la ville. Par contre la commune de Bogodogo possède le plus grand nombre d'espaces verts. Une fois de plus cela signifie que cette répartition n'a pas de rapport avec le nombre de secteurs mais plutôt qu'elle est liée à la période du lotissement comme l'indique les plans des communes où seuls les espaces verts de 2500 m² et plus apparaissent.



-LEGENDE-

-  Espaces verts
-  Sports



COMMUNE DE BASKUY

COMMUNE DE BOGODOGO

-LEGENDE -



- Espaces verts
- Cimetières



source D G U T
echelle 1/25000

COMMUNE DE BOULMIGOU

-LEGENDE-

-  Espaces verts & Loisirs
-  Cimetières & Sports

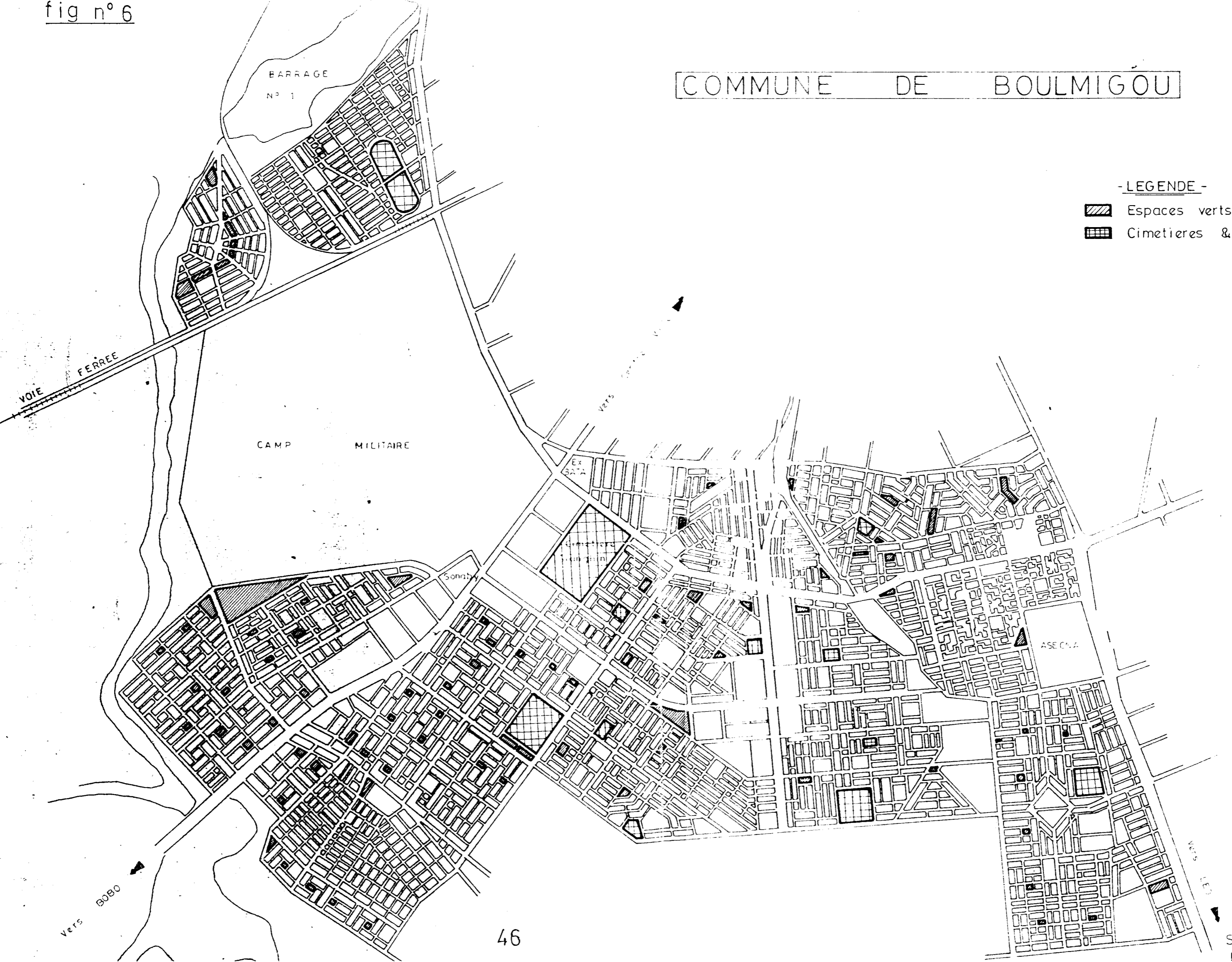

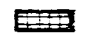
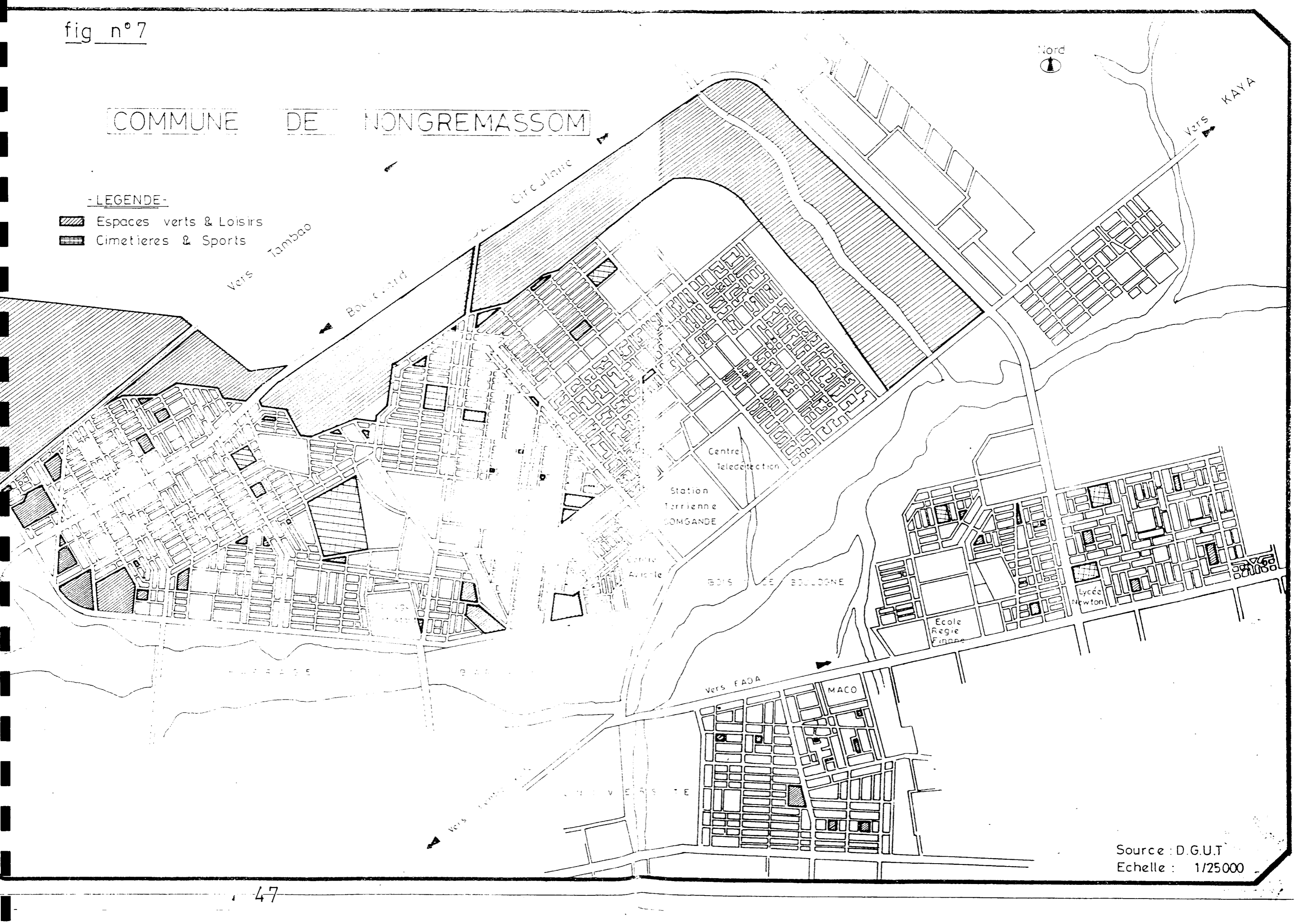


fig n°7

COMMUNE DE NONGREMASSOM

-LEGENDE-



-  Espaces verts & Loisirs
-  Cimetières & Sports

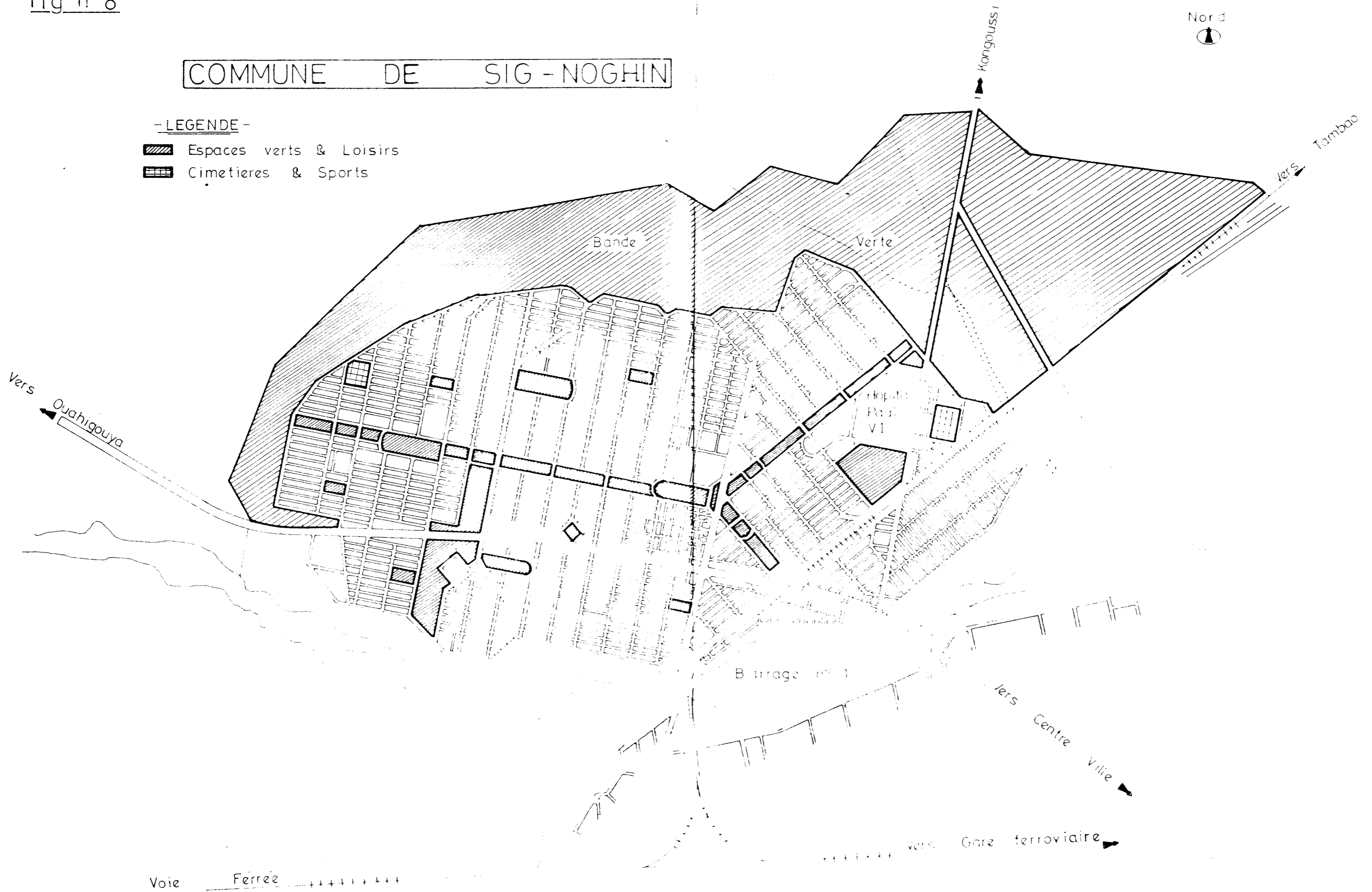


Source : D.G.U.T
 Echelle : 1/25000

COMMUNE DE SIG-NOGHIN

-LEGENDE-

-  Espaces verts & Loisirs
-  Cimetières & Sports



4) Rapport espaces verts-superficie totale de l'espace urbain

Il s'agit d'établir une relation entre la superficie totale des espaces verts et la superficie totale de la ville . Ainsi dans la ville de Ouagadougou , les espaces verts totalisent une superficie d'environ 1811 hectares (Lameyer International, 1986⁽¹¹⁾), alors que la superficie urbaine est d'environ 19505 hectares. Cela signifie qu'environ 9,3 % de l'espace urbain est occupé par des espaces verts.

Quand bien même des espaces verts sont matérialisés sur les plans, il n'est pas du tout facile de connaître leur situation. Dans l'impossibilité de connaître alors la superficie de tous les 605 espaces verts recensés et établir ces rapports par secteur, nous avons essayé d'établir un rapport entre le nombre d'espaces verts et la superficie de chaque secteur comme l'indique le tableau 10.

Tableau 10: rapport espace vert - superficie par secteur

<u>Secteurs</u>	<u>Nombres</u>	<u>Superficies</u> (ha)	<u>Densité (%)</u>
1	0	115,6	0,00
2	1	117,0	0,85
3	9	254,3	3,53
4	0	346,1	0,00
5	1	484,2	0,20
6	3	214,6	2,61
7	8	234,8	3,40
8	4	194,0	2,06
9	3	388,4	0,77
10	18	179,5	10,02
11	0	221,5	0,00
12	0	125,1	0,00
13	0	549,8	0,00
14	53	241,4	21,95
15	71	516,5	13,74
16	28	560,9	4,99
17	50	1183,3	4,22
18	7	723,7	0,96
19	13	233,1	4,71
20	5	223,1	8,96
21	24	201,0	11,93
22	19	650,3	2,46
23	28	570,6	4,90
24	10	284,3	3,51
25	86	886,8	9,69
26	0	157,3	0,00
27	13	421,5	3,08
28	120	1062,3	11,29
29	18	585,3	2,90
30	13	546,4	2,37
TOTAL	605	12224,2	4,94

Source: D.G.U.T.

NB: Densité (%) = Nombre d'espaces verts pour une superficie de 100 Ha.

En se référant au tableau, on constate que la densité des espaces verts est faible par rapport à la superficie des secteurs. Seul le secteur 14 est assez dense en espaces verts . On constate alors que la ville de Ouagadougou n'est pas assez pourvue d'espaces verts (environ 5 espaces verts pour une superficie de 100 Ha)

D'une manière générale il convient de dire que le contrôle des espaces verts dans la ville de Ouagadougou est assez difficile. Non seulement des déclassements s'opèrent à l'insu des agents du MET qui ont pourtant la responsabilité de ces espaces verts, mais aussi le fait qu'ils restent longtemps sans aménagement, incite certains à les occuper pour exercer des activités commerciales: petits marchés, kiosques, cabarets, ...etc, sémant ainsi la confusion. Il faudra une meilleure coordination entre les différentes structures chargées de leur gestion, afin que leur aménagement connaisse une situation meilleure.

Cependant, il convient de souligner qu'à l'échelle nationale, la ville de Ouagadougou vient en tête dans l'aménagement des espaces verts. Cela peut se comprendre, dans la mesure où il s'agit de la capitale.

Il faut noter également que la nécessité des espaces verts varie d'une région à une autre en fonction du climat. Ainsi, le Sud et l'Ouest du pays ont une végétation plus fournie par rapport au Nord et l'Est. Les besoins en espaces verts dans le nord par exemple seront plus importants que ceux du Sud et de l'Ouest. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas aménager des espaces verts dans ces régions favorisées par la nature. Bien au contraire, il faut préserver et sauvegarder la végétation.

En dehors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, on peut dire que la notion d'espace vert est inexistante dans les autres villes du pays. Bien sûr, des parcelles sont réservées pour l'aménagement des espaces verts, mais aucune réalisation n'est faite. Très souvent, on assiste à un sommaire reboisement des lieux, comme récemment à Kaya avec l'aménagement de 10 espaces verts. Cette situation prévaut un peu partout dans les autres villes. Mais qu'en est-il pour l'aménagement des espaces verts à Ouagadougou.

Chapitre V : L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DANS LA VILLE **DE OUAGADOUGOU**

L'aménagement urbain fait appel à un ensemble de structures . Ces différentes structures doivent coordonner leurs activités pour parvenir à de meilleures résultats bien que chacune d'elle ait sa spécificité.

I°) LES STRUCTURES RESPONSABLES DES ESPACES VERTS.

Compte tenu de la particularité de l'aménagement des espaces verts, les autorités politiques dans le souci de redynamiser les espaces verts ont créé un service dont l'une des missions principales est l'embellissement.

En effet le kiti N°AN IV / 246 / CNR / ETOUR du 31 Décembre 1986, portait création des Services d'Entretien de Nettoyage et d'Embellissement en abrégé (SENE) regroupés au sein d'une Direction Nationale des SENE (DI.NA.SENE) .

De ce fait, les SENE étaient un établissement public à caractère administratif et à autonomie de gestion ,placé sous la tutelle technique et administrative du ministère de l'environnement et du tourisme et la tutelle financière du ministère des finances. Mais cette direction n'a pu réellement jouer son rôle compte tenu des difficultés financières et techniques auxquelles elle a été confrontée dès sa création.

Cette situation a sans doute conduit les autorités à prendre le kiti N°AN V 0332 / FP /MET du 3 Août 1989 portant création de l'Office National des SENE en abrégé ONASENE avec les mêmes attributions et le monopole de l'exécution de toutes les tâches afférentes ci-dessus définies relevant de sa compétence .

Cela lui confère en même temps la responsabilité de l'aménagement des espaces verts.

L'ONASENE doit cependant collaborer avec d'autres services parmi lesquels, on peut citer la Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie (D.G.U.T) chargée de la création des espaces verts

Il y a aussi le service des domaines chargé du contrôle des espaces verts occupés.

L'ONASENE doit donc collaborer étroitement avec ces différentes structures pour mieux accomplir sa mission

Quelle démarche faut-il entreprendre vis-à-vis de ces structures pour l'aménagement d'un espace vert?

II) CRITÈRE D' OCCUPATION D'UN ESPACE VERT

Le choix d'un espace vert en vue de son aménagement ne répond pas à des critères spécifiques. Compte tenu de ses moyens financiers relativement faibles, l'ONASENE ne peut entreprendre l'aménagement de tous les espaces verts. Il fait appel aux opérateurs économiques ,à certains organismes ou à des particuliers pour l'aménagement des espaces verts selon une certaine procédure.

Le principe est le suivant:

L'intéressé adresse un dossier d'aménagement d'un espace vert au maire de la commune dans laquelle se trouve l'espace vert en indiquant les références de la parcelle, le plan d'aménagement et les activités à y mener. Le maire transmet le dossier à l'ONASENE pour étude. Si celui-ci donne son accord, il le transmet au Ministère de l'environnement et du tourisme qui est le ministère de tutelle. Dans le cas contraire l'ONASENE fait des amendements et invite le requérant à reconstituer son dossier.

Généralement le Ministère donne son accord puisque le service chargé de l'aspect technique et de la gestion l'a déjà fait.

On pourrait dire qu'il s'agit d'une simple formalité. Dès lors le dossier revient à l'ONASENE qui signifie la réponse à l'intéressé. Celui-ci devient alors responsable de l'espace vert par un contrat d'aménagement qu'il signe avec l'ONASENE.

Toutefois l'espace vert peut être retiré si les clauses du contrat ne sont pas respectées .L'ONASENE veillera alors sur tous ces aspects.

III) CHOIX DE L'ESPACE VERT A AMÉNAGER

L'ONASENE est habilité à déterminer en fonction de certains critères, les espaces verts qui peuvent faire l'objet d'aménagement.

Le critère technique reste déterminant dans le choix de l'espace vert à aménager. La DGUT attribue un certain nombre de parcelles pour l'aménagement des espaces verts. Toutes ces parcelles n'ont cependant pas les mêmes caractéristiques physiques . Une étude de terrain permet à l'ONASENE de déterminer les espaces verts

présentant des conditions d'aménagement favorables et ceux qui nécessitent des travaux supplémentaires avant leur aménagement .

De plus, la position géographique agit sur le choix de l' espace vert dont l' un des rôles est de participer à l' épanouissement de la population. De ce fait, celui-ci doit être facilement accessible à la population.

C'est l'ensemble de ces aspects qui motiveront le choix pour l'aménagement d'un espace vert .

En quoi consistent exactement les aspects techniques d'un espace vert ?

IV LES ASPECTS TECHNIQUES DE L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT.

Compte tenu de son rôle, l'aménagement d'un espace vert doit répondre à certaines exigences, notamment sur le plan technique .

Un plan d'aménagement est donc indispensable .Ce plan d'ensemble devra faire ressortir toutes les infrastructures à mettre en place .

1°) Infrastructures indispensables

Le plan d'ensemble indique d'une manière précise l'emplacement des infrastructures indispensables. Ces infrastructures concernent essentiellement: les pistes et les allées, les aires de jeu et de repos, les parterres, les bancs, les points d'eau, les points d'éclairage...

Cependant , le responsable d'un espace vert peut créer des infrastructures annexes telles que la grillade de viande, le petit commerce, ...etc, dans le but de rentabiliser son espace vert .

Toute modification physique des lieux doit être soumise au Ministère de l'Environnement et du Tourisme qui en est le premier responsable .

La mise en place des infrastructures devrait répondre toujours au rôle assigné aux espaces verts .

2°) Exécution des travaux

Après l'élaboration du plan d'ensemble, on peut procéder à l'exécution des travaux si toutes les conditions sont requises (techniques et financières notamment).

Les travaux proprement dits comportent plusieurs aspects; il s'agit essentiellement des travaux de remblayage ou de déblayage suivant la nature du terrain, de l'ouverture des tranchées pour les haies vives, de la trouaison pour la plantation d'arbres.

Cependant certaines dispositions doivent être prises pour l'exécution des travaux.

Concernant la trouaison , il est conseillé compte tenu de la nature des sols de Ouagadougou de faire des trous de (80cm) X (80cm) X (80cm) pour les grands arbres , (60cm) X (60cm) X (60cm) pour les plantes ornementales et (40cm) X (40cm) X (40cm) pour les tranchées des haies vives.

De plus la préparation du terrain nécessite l'apport d'un mélange de terreau, de sable et de fumier dont les proportions varient suivant la nature du terrain .

Ainsi pour un sol fortement argileux , on a les proportions suivantes quelque soit le volume: (1/2 de terreau, 1/4 de fumier, 1/4 de sable).

Pour un sol à forte teneur en sable et en matières végétales, le mélange se fait dans les proportions suivantes: (3/4 de terreau, 1/4 de fumier) quelque soit le volume.

Les autres travaux concernent la mise en place des bancs, des balançoires et du gravillon dans les allées .

En fonction des moyens de l'aménagement, la clôture peut être un mur ou un grillage, ou même une simple haie vive sur une hauteur de 1,50m.

Enfin tous ces travaux nécessitent un préalable c'est à dire l'adduction d'eau .`

Compte tenu de l'envergure des travaux, un apport financier important s'avère indispensable .

3°) Coût des réalisations

Le coût des réalisations varie d'un espace vert à un autre, cela en fonction de sa nature , de sa superficie et des besoins exprimés.

Le coût des réalisations est très souvent élevé (Confère tableaux 11 à 13).

Il convient de préciser que les coûts varient également en fonction des périodes . Un devis de 1984-1985 sera très différent d'un devis établi en 1992-1993 pour un travail identique.

Cela veut dire que les coûts doivent être actualisés chaque fois suivant les lieux et les moments des réalisations projetées.

Tableau 11: Devis aménagement espace vert: catégorie I

<u>DÉSIGNATION</u>	<u>UNIT.</u>	<u>QUt</u>	<u>PRIX</u> <u>UNITAIRE</u>	<u>PRIX TOTAL</u>
<u>CLÔTURE</u>				
Fouille en fondation	M ³	49,50	1 500	74250
Béton de fondation	„	49,80	15 000	747700
Béton de soubassement	„	29,50	15 000	442 500
Béton pour poteaux	„	20,96	30 000	628 800
Béton de couronnement	„	10,72	15 000	160 800
Maçonnerie de clôture0,15	U	3 700	125	462 500
Maçonnerie de parterre0,10	U	700	110	77 000
Enduit inter-exter	M ²	488	1 500	732 000
Grille en fer forgé	U	115	4 500	517 500
Portails	„	3	70 000	210 000
Portillons	„	2	30 000	60 000
Bancs en béton	„	10	25 000	250 000
Gravier pour allées	M ³	30	3 375	101 250
<u>PLANTATION</u>				
Trouaison	M ³	70,94	1 500	106 410
Apport terre végétale	M ³	80,50	3 125	251 562
Haie vive	V	1 500	75	112 500
Gazon	M ²	80	500	40 000
Fleurs	„	60	600	36 000
Arbres et arbustes	„	50	500	25 000
Forage	U	1	2 500 000	2.500.000
MAIN D'ŒUVRE				1 017 000
TOTAL				8 552.772

Tableau 12: Devis aménagement espace vert: catégorie II

<u>DÉSIGNATION</u>	<u>UNIT.</u>	<u>QUt�</u>	<u>PRIX</u> <u>UNITAIRE</u>	<u>PRIX TOTAL</u>
<u>CLÔTURE</u>				
Fouille en fondation	M ³	40,50	1 500	60 750
B�ton de fondation	„	20,50	15 000	307 500
B�ton de soubassement	„	17,44	15 000	261 600
B�ton pour poteaux	„	10,96	30 000	328 800
B�ton de couronnement	„	4,72	15 000	70 800
Ma�onnerie de cl�ture0,15	„	3 270	125	408 750
Ma�onnerie de parterre0,10	„	545	110	59 950
Grille en fer forg�	„	90	4 500	405 000
Portails	U	3	60 000	180 000
Portillons	„	2	25 000	50 000
Bancs en b�ton	„	6	22 500	135 000
Gravier pour all�es	M ³	24	3 375	81 000
<u>PLANTATION</u>				
Trouaison	M ³	52,94	1 500	79 410
Apport terre v�g�tale	„	60,14	3 125	187 938
Haie vive	„	1090	75	81 750
Gazon	„	50	500	25 000
Fleurs	„	40	600	24 000
Arbres et arbustes	„	40	500	20 000
Forage	U	1	2 500 000	2 500 000
MAIN D'ŒUVRE				526 774
TOTAL				5 794 022

Tableau 13: Devis aménagement espace vert: catégorie III

DÉSIGNATION	UNIT.	QUté	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<u>CLÔTURE</u>				
Fouille en fondation	M ³	41,52	1 500	62 280
Béton de fondation	,,	11,14	15 000	167 100
Béton de soubassement	,,	5,38	15 000	80 700
Maçonnerie de clôture0,15	,,	2,500	125	312 500
Béton pour poteaux	,,	2,08	30 000	62 400
Béton de couronnement	,,	3,78	15 000	56 700
Enduit inter-exter	M ²	207,62	700	145 334
Tube galvanisé	ML	420	1 500	630 000
Portails	U	3	60 000	180 000
Portillons	,,	3	25 000	75 000
Branchement d'eau				215 000
<u>PLANTATION</u>				
Trouaison	M ³	55,50	1 500	83 250
Apport terre végétale	M ³	20,50	3 150	64 575
Haie vive	U	1 000	75	75 000
Arbres	U	50	500	25 000
MAIN D'ŒUVRE				335 225
TOTAL				2 570 064

D'une façon générale, l'étude de cette seconde partie fait apparaitre un manque d'espaces verts aménagés.

Beaucoup de personnes pensent que l'aménagement des espaces verts revient exclusivement à l'État. Pourtant, toute personne physique ou morale a la possibilité d'aménager un espace vert. Il suffit d'informer la population et la motiver dans ce sens.

Des campagnes d'information et de sensibilisation pourront dans ce cas inciter la population à entreprendre des démarches pour l'aménagement des espaces verts.

Très souvent on évoque le manque de moyens pour expliquer l'insuffisance des espaces verts aménagés, ce qui d'ailleurs n'est pas toujours vrai.

Bien sûr, pour tout aménagement il faut un minimum de moyens, mais dire que sans moyens on ne peut rien entreprendre traduit un manque de motivation. Il suffit d'avoir la volonté de les aménager, même si cela se fera à long terme. On peut par exemple procéder d'abord à un reboisement des espaces verts en attendant de pouvoir les équiper en infrastructures. Cela évitera la transformation des parcelles d'espaces verts en terrains de football en petits marchés ou en poubelles. Ainsi, avec le temps, ces parcelles seront effectivement occupées et ne feront plus l'objet d'abandon.

Il ne s'agit cependant pas seulement de les occuper ou les aménager. Il faut surtout savoir le gérer après leur aménagement au risque de voir leur dégradation progressive et en même temps la perte des investissements fournis.

TROISIÈME PARTIE:

**GESTION DES ESPACES
VERTS DANS LA VILLE
DE OUAGADOUGOU.**

Aménager un espace vert est une chose, assurer sa gestion en est une autre. Il est donc indispensable de définir une politique de gestion qui prenne en compte plusieurs aspects.

Chapitre VI : Les aspects de la gestion

La gestion intervient ainsi après l'aménagement effectif d'un espace vert. Il s'agit en fait d'assurer l'administration de cet espace vert de manière efficace.

I) Quelle politique pour la gestion des espaces verts?

L'espace vert aménagé ou non est un bien public soumis à la dégradation dont les causes sont multiples. De ce fait, il doit être protégé et entretenu d'une manière permanente, ce qui du reste exige une bonne politique de gestion.

Un soin particulier doit être porté sur l'ensemble des infrastructures. Malheureusement, dans la plupart des espaces verts aménagés dans la ville de Ouagadougou, il n'existe pas une bonne politique de gestion. Cela se traduit par une dégradation progressive des infrastructures, parce que le plus souvent, l'accent est mis surtout sur la gestion des buvettes ou des kiosques s'y trouvant, au détriment des autres infrastructures.

Face à cette situation, Quelle type de gestion faut-il alors appliquer pour parvenir à de meilleurs résultats?

1°) Type de gestion

Lors de nos différentes investigations, nous avons constaté que l'absence d'une politique de gestion clairement définie par les autorités a engendré une situation particulière dans les espaces verts. Les espaces verts aménagés ressemblent plus à des buvettes qu'à des espaces verts; cela à cause d'une gestion qui laisse à désirer.

En effet, les acquéreurs ne respectent pas souvent le contrat de gestion qui définit clairement les conditions d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

Sur 6 espaces verts soumis à des contrats de gestion, nous avons constaté 2 types de situations.

- 5 espaces verts ne sont pas gérés par leur propriétaire. Il s'agit des espaces verts situés au Nord du Haut Commissariat du Kadiogo, du jardin Naba KOOM, du jardin du 8 mars, du square Yennega, de l'îlot 21 du secteur 9.

- un seul espace vert est géré par son propriétaire. Il s'agit de l'espace vert situé à l'est du Collège Protestant.

Dans le premier cas, les propriétaires sont généralement des opérateurs économiques ou des fonctionnaires de l'État. Ils n'ont pratiquement pas le temps de s'occuper de la gestion de leur espace vert. Ils y placent quelqu'un (souvent un parent). En compensation du service rendu, ce dernier reçoit de l'argent de poche. Il a la charge de faire fonctionner l'espace vert grâce aux activités qui y sont menées.

Il rend régulièrement compte de sa gestion au patron. Cette gestion est surtout basée sur des activités lucratives à savoir la vente de boissons, la restauration, ...etc.

Les autres infrastructures (plantes, bancs, ...etc.) sont souvent négligées. Cette situation, même si elle permet aux propriétaires d'accumuler des revenus substantiels, contribue au fur et à mesure à la dégradation des espaces verts. La disparition des plantes et des fleurs sur ces lieux en témoignent beaucoup.

Il faut à ce niveau revoir les conditions d'attribution afin que les acquéreurs respectent scrupuleusement les clauses du contrat et que les structures chargées des espaces verts ne soient pas complaisantes à leur égard. Une telle attitude porte énormément préjudice à l'entretien des espaces verts.

Dans le deuxième cas, c'est le propriétaire lui même qui gère l'espace vert. Il s'agit de l'espace vert situé dans la commune de Nongremassom secteur 23, section DZ, îlot 15, parcelle 03 avec une superficie de 2449 m².

Jardinier fleuriste de profession, celui-ci a aménagé un kiosque et une pépinière.

Il allie aussi bien la gestion du kiosque à celle de la pépinière. Tous les détails de sa gestion sont consignés dans un dossier, ce qui permet le suivi permanent de ses réalisations. Il a investi près de huit millions (8.000.000) de francs cfa pour l'aménagement de l'espace vert. Bien que n'ayant pas encore recouvré la totalité de ses fonds, l'intéressé ne se décourage pas et continue d'investir. Ainsi, une ligne téléphonique a pu être installée pour faciliter le contact avec les clients. Tous ces éléments traduisent le sérieux avec lequel il gère son espace vert. Si seulement ce type

de gestion pouvait servir d'exemple aux autres propriétaires, la situation des espaces verts dans la ville de Ouagadougou serait davantage meilleure.

Il est impératif d'adopter une politique prenant en compte la gestion de l'ensemble des infrastructures. Cette politique, loin de privilégier un aspect par rapport à un autre devra prendre en compte la gestion de toutes les infrastructures qui existent sur l'espace vert.

Encore faut-il savoir quoi gérer dans un espace vert?

2°) Que gérer dans un espace vert?

Dans un espace vert, la gestion ne concerne pas seulement le kiosque ou la buvette. Il faut pouvoir aussi gérer l'ensemble des infrastructures s'y trouvant. Pour cela il faut également savoir ménager les gens qui ont accès à ces infrastructures, autrement dit tout effort de gestion sera inutile. Pour ce qui concerne les infrastructures, elles devront faire l'objet d'un contrôle permanent. Pour parvenir à cela, ceux qui s'occupent de l'espace vert en question, doivent être motivés et dévoués.

Nous avons constaté qu'au square Yennega, au jardin Naba Koom, au jardin du 8 mars et à l'îlot 21 du secteur 9, les plantes ne sont pas arrosées; elles le sont seulement pendant la saison pluvieuse. De plus, les autres infrastructures telles que les bancs sont totalement inutilisables; les haies vives sont mal entretenues, de même que les arbres parce que ne faisant pas l'objet de taille régulière. Ces lieux ressemblent à tout sauf aux espaces verts définis dans le plan d'aménagement. Le square Yennega qui, jadis, était verdoyant, est totalement délaissé, voire abandonné. N'est-il pas grand temps que les structures chargées de la gestion des espaces verts recherchent les solutions appropriées?

II) Les structures chargées de la gestion des espaces verts

Plusieurs structures interviennent dans la gestion des espaces verts. Comme nous l'avons dit, le Ministère de l'Environnement et du Tourisme en est le premier responsable au Burkina Faso. L' ONASENE qui est un démembrement de ce ministère se voit confier la tâche de gérer les espaces verts à travers son service Embellissement. Cependant, l'ONASENE ne peut réussir sa mission sans la collaboration d'autres institutions. Ainsi, les communes de la ville de Ouagadougou. sont des partenaires de l' ONASENE. Elles se chargent chacune de la gestion des espaces verts qui existent

dans leur commune respective. Il s'agit d'une étroite collaboration entre l'ONASENE et les mairies des communes.

Le premier s'occupe surtout de l'aménagement et du suivi technique des espaces verts. La seconde s'occupe plutôt de leur gestion, compte tenu de leur implantation au sein du territoire communal.

Mais ces rapports ne sont que théoriques, car dans la réalité la situation est tout autre. Les communes n'arrivent pas à assurer le contrôle des espaces verts ni plus leur gestion.

Cette situation est imputable au manque de coordination entre les deux structures. Malgré la présence de quelques agents du MET au sein des communes, le problème n'est pas encore résolu. Il faut toujours faire recours à l'ONASENE, car les communes ont très peu d'informations sur les espaces verts.

Cette situation ne favorise pas un suivi permanent des espaces verts car l'ONASENE à lui seul ne peut assumer la tâche.

Il faudrait donc que chaque commune ait la situation exacte de ses espaces verts et que des agents s'en occupent spécialement. Une étroite collaboration avec l'ONASENE dans ce cas s'avère nécessaire pour une meilleure gestion des espaces verts.

Une fois aménagé, Quels types d'activités peut-on exercer dans un espace vert ?

Les activités exercées dans les espaces verts ont généralement pour but d'inciter la population à mieux les fréquenter. De ce fait, elles sont plus ou moins variées.

Chapitre VII : LES ACTIVITÉS DANS LES ESPACES VERTS

I) Types d'activités exercées dans un espace vert

En fonction du rôle assigné aux espaces verts, un certain nombre d'activités peuvent s'exercer sur leur aire. Généralement, ces activités sont mentionnées sur les plans d'aménagement. Il s'agit surtout des pépinières, des kiosques, des buvettes, des jeux de société, ...etc.

Selon l'affluence et les besoins des clients, d'autres activités peuvent voir le jour. Ainsi, observe t - on dans plusieurs espaces verts des vendeurs de brochettes, de poulets ou de porc au four, sans oublier le vendeur de cigarettes qui est installé à côté. Quoiqu'il en soit, ces activités ne devraient pas dénaturer la physionomie de l'espace vert. Elles devraient s'exercer en tenant compte du rôle assigné aux espaces verts. La construction d'un bâtiment qui occuperait une grande partie de l'espace vert à des fins commerciales serait contraire à l'objectif des espaces verts.

Plusieurs activités peuvent donc s'exercer dans un espace vert, mais à condition que celles - ci contribuent à l'embellissement de l'espace vert et à l'épanouissement de la population. Pour parvenir à cet objectif, certaines précautions doivent être prises, notamment en ce qui concerne l'entretien des infrastructures.

II) L'entretien des infrastructures

L'entretien des infrastructures est l'un des volets les plus importants de la gestion des espaces verts.

En effet, aménager un espace vert est une très bonne chose, mais encore faut - il assurer l'entretien des infrastructures.

1°) L'état des infrastructures

Dans les 6 espaces verts soumis à un contrat de gestion dans la ville de Ouagadougou, on observe de façon générale la dégradation des infrastructures. Les plantes et les fleurs qui sont les premières caractéristiques d'un espace vert ont disparu pour faire place à des terrains dépourvus de végétation. Elles sont très mal entretenues; les différentes allées ont disparu, les bancs de soupir sont inexistant, l'éclairage fait

souvent défaut; même les points d'eau qui sont nécessaires pour l'arrosage des plantes sont inexistant à certains endroits.

Cependant la buvette qui est à côté semble recevoir plus de soins que les autres infrastructures. Cela se comprend dans une certaine mesure, car cette activité procure des revenus assez substantiels. Mais à ce niveau aussi, l'état des infrastructures laisse à désirer. Si ce ne sont pas les verres qui sont en nombre insuffisant, ce sont les chaises qui manquent parce qu'elles ont été volées ou cassées. De plus, l'hygiène n'est pas garantie dans la prestation des services.

Toutes ces situations ont pour cause la recherche effrénée du bénéfice de la part des propriétaires de ces espaces verts. Ces derniers ignorent cependant que plus un cadre est sain et accueillant, plus il attire la clientèle. Autrement dit, il faut accepter délier la bourse pour espérer recevoir davantage.

Cette situation dépend plus de la mauvaise foi des propriétaires des espaces verts pour qui l'argent constitue le premier objectif, qu'aux coûts liés à l'entretien des infrastructures.

2°) Coûts de l'entretien

L'entretien d'un espace vert exige de la part du propriétaire une certaine assise financière. Cependant, ce seul aspect est insuffisant, car il doit être doublé d'une bonne volonté.

En effet, il faut pouvoir renouveler quotidiennement le matériel détérioré; il faut tenir également compte des besoins de la clientèle qui, le plus souvent, est exigeante.

De plus, il faut pouvoir régler les différentes factures d'eau, d'électricité, ...etc. L'entretien des plantes nécessite un matériel approprié qu'il faut acquérir.

Tous ces aspects rendent le coût de l'entretien très élevé.

En fonction des espaces verts, on a des coûts d'entretien qui ne sont pas à la portée des propriétaires qui préfèrent plutôt gérer leurs espaces verts en fonction des moyens dont ils disposent. C'est cela justement qui est à l'origine de la dégradation des infrastructures. Le coût de l'entretien est plus ou moins élevé d'un espace vert à un autre. Les coûts d'entretien mensuels varient de 50.000 f cfa à 175.000 f cfa. Ces coûts prennent en compte le remplacement du matériel détérioré, les frais d'électricité et d'eau, ...etc.

Ainsi par exemple, au jardin des cinéastes situé au côté Nord du Haut Commissariat, le coût d'entretien mensuel est estimé à 175.000 f cfa dont 25.000 f cfa pour l'électricité. Il faut signaler ici la présence d'un forage qui assure souvent l'arrosage des plantes et des divers besoins.

Par contre, à l'îlot 21 du secteur 9, le coût d'entretien mensuel est estimé à 50.000 f cfa dont 25.000 f cfa pour l'électricité et 15.000 f cfa pour l'eau. Il faut préciser ici que les fournitures d'eau ont été suspendues pour non règlement de factures dont les arriérés remontent à près de 60.000 f cfa. L'intéressé justifie ceci par le fait que les élèves de l'école située juste à côté de son espace vert viennent s'y ravitailler. Il aurait proposé que l'école contribue aussi au règlement des factures, mais en vain. Ne voulant plus supporter seul les frais, l'intéressé préfère la suspension des fournitures d'eau.

A la question de savoir comment assure-t-il l'arrosage et l'entretien des plantes, l'intéressé de façon ironique nous dit que les arbres de la brousse ne sont ni taillés, ni arrosés par l'homme, mais vivent tout de même. Il s'agit là d'un comportement assez curieux de la part d'un responsable d'espace vert. Heureusement que ce dernier a récemment cédé sa place à une organisation politique de la place pour la gestion de cet espace vert. Espérons que cette dernière rétablira l'ordre et assurera une très bonne gestion.

Ces situations expliquent le fait que des espaces verts soient mal entretenus ou même abandonnés. Il incombe donc aux propriétaires de ces espaces verts de développer des initiatives pour recouvrir les frais d'entretien et réaliser des bénéfices.

Les infrastructures ne devraient pas être mal entretenues, au contraire elles devraient faire l'objet d'un soin particulier car la clientèle aime les cadres sains et agréables. Plus un espace vert est sain et agréable plus il est fréquenté et plus il procure des revenus substantiels à son propriétaire.

Que faut-il faire alors pour qu'à l'avenir les espaces verts répondent au rôle qui leur est assigné?

Chapitre VIII: BILAN, ANALYSE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

DES ESPACES VERTS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU

Après avoir abordé la situation des espaces verts dans la ville de Ouagadougou, on est amené à faire un bilan global.

S'il est vrai que la situation des espaces verts varie d'un secteur à l'autre, d'une commune à l'autre, il n'en demeure pas moins que dans l'ensemble cette situation est déplorable.

On assiste quotidiennement à des déclassements d'espaces verts pour diverses raisons. Des stations d'essence, des mosquées, des boutiques, des petits marchés et même des bâtiments de service ou à caractère commercial sont érigés sur ces espaces verts. Cela se fait avec la complicité de certaines autorités. A titre d'exemple nous avons l'espace vert situé au côté Sud-Ouest du lycée Philippe Zinda Kaboré aménagé en 1985 -1986 dans le cadre du PPD (Programme Populaire de Développement). Aujourd'hui, un grand bâtiment est construit pour le compte d'un service de la présidence, sous le regard impuissant des responsables chargés des espaces verts. L'ONASENE n'a même pas été contacté avant cette réalisation, il n'a fait que constater les faits.

Si ce ne sont pas ces genres de situations qui prévalent, ce sont des parcelles nues qu'on rencontre. Celles-ci sont généralement transformées en terrain de football, en poubelle...etc.

Parfois on procède à un reboisement sommaire des lieux qui se solde très souvent par un échec vu que les plantes ne sont pas entretenues, personne n'en ayant l'initiative. Seuls les espaces verts aménagés présentent une situation meilleure. Là aussi, le constat est souvent amer vu l'état des infrastructures et les activités qui y sont développées.

C'est l'ensemble de ces problèmes, doublés parfois du désintéressement et de l'insouciance de la population qui sont la cause de la situation actuelle des espaces verts. Pour l'année 1992 par exemple, toutes les communes de la ville de Ouagadougou, dans le cadre des réalisations de leurs projets avaient proposé chacune à l'agence Faso Bara un certain nombre d'espaces verts à aménager. Aucun de ces dossiers n'a reçu un avis favorable, parce qu'ils ont été simplement considérés comme "non prioritaires".

Il en est de même de la forêt classée du barrage qui présentement constitue un refuge pour les bandits. Son aménagement aurait pu procurer à la population un cadre sain et agréable pour la promenade. Projeté depuis fort longtemps, cet aménagement n'a toujours pas vu le jour.

Fort heureusement, les autorités lors de la commémoration de la journée mondiale de l'environnement le 5 juin 1994 ont procédé à la pose de la première pierre pour la clôture et l'aménagement de cette forêt classée.

En effet, la construction d'une clôture est indispensable pour la protection des futures réalisations. Ce projet d'aménagement d'un montant de 346 millions de francs cfa outre la clôture, concerne aussi l'assainissement des cours d'eau, la construction d'une salle d'exposition sur l'environnement, l'installation de deux arboretums, l'installation d'une aire de détente, le tracé des pistes, l'installation de forages, latrines, poubelles, ...etc.

Il s'agit là d'un grand effort de la part des autorités, mais encore faut-il que ce projet devienne une réalité.

Tous les acteurs de l'environnement doivent se mettre en œuvre pour la réussite de ce projet

Quoiqu'il en soit, l'essentiel est que les espaces verts connaissent une situation meilleure. Que faut-il alors pour parvenir à cela?

Nous pensons qu'en toute chose, l'organisation est une condition préalable pour une réussite. Quelque soit les moyens humains et financiers investis, tant qu'il n'y aura pas une bonne organisation, on enregistrera inévitablement des échecs. Très souvent, on évoque le manque de moyens financiers pour expliquer telle ou telle situation. C'est le cas des espaces verts aussi, dont la situation actuelle est dit - on imputable au manque de moyens financiers. Cela est très discutable, surtout quand on connaît le sort réservé aux espaces verts aménagés. L'espace vert de l'îlot 21 du secteur 9, aménagé à près de 3 millions de francs cfa en 1989 était récemment méconnaissable et en voie de délabrement. Combien d'aménagements ont connu de pareilles situations? On ne peut cependant pas dire que ce sont des investissements inutiles. Seulement, ils n'ont pas atteint l'objectif escompté. Mieux, ils ont permis d'appréhender certaines lacunes dont les causes sont multiples. On a entre autre, l'organisation, la mobilisation des moyens humains et financiers et la gestion.

Pour l'aménagement des espaces verts, une bonne organisation s'avère indispensable.

L'organisation actuelle ne favorise pas un suivi permanent des espaces verts. Cela est lié au manque de coordination entre certaines structures. De plus, l'absence d'une politique nationale clairement définie pour les espaces verts constitue un problème sérieux pour leur aménagement.

Quand même tous les problèmes d'organisation seront résolus, il faudra trouver les moyens humains et financiers nécessaires.

A ce niveau, le manque d'information constitue un problème important. En effet, beaucoup de gens ignorent le sens d'espace vert, son rôle et son importance.

Par conséquent, ils accordent très peu d'intérêt à leur aménagement et pire, certains agissent dans le sens de leur désagrégation comme cette bande d'individus qui procédaient au déboisement de la ceinture verte.

La mobilisation des moyens financiers constituent également un problème sérieux. La plupart des personnes ou institutions sollicitées pour l'aménagement des espaces verts sont très souvent sceptiques. Elles voient en l'aménagement des espaces verts, un investissement improductif, parce qu'elles ne sont pas convaincues du bien fondé de ces réalisations ou par expérience; c'est - à - dire par rapport à des aménagements déjà effectués. De plus, elles ont d'autres priorités que l'aménagement des espaces verts. Cela explique le fait que les 100 espaces verts qui leur ont été attribués ne sont pas encore tous aménagés.

Même si ces conditions sont satisfaites et que l'aménagement voit le jour, il demeure toujours un problème.

Il s'agit de la gestion qui est un problème non moins important.

Cette gestion est généralement mauvaise. C'est une gestion à court terme qui ne tient pas souvent compte de l'avenir ; tout est mis en œuvre pour avoir le maximum de bénéfices, le plus vite possible.

Là où le problème se pose est que la recherche effrénée du bénéfice entraîne souvent la négligence voire l'abandon de certaines infrastructures, ôtant ainsi à l'espace vert son premier rôle. Dès lors, on remarque que les problèmes s'imbriquent les uns dans les autres. Malgré leur spécificité, ils sont étroitement liés. La résolution d'un seul aspect est insuffisante. Il faut plutôt voir l'ensemble du système pour envisager d'éventuelles solutions.

Il serait prétentieux de notre part de vouloir résoudre les problèmes des espaces verts. Notre souci est d'apporter une contribution en proposant quelques idées aux autorités qui ont la responsabilité des décisions. Ainsi, pour pallier par exemple au problème de l'organisation, nous proposons d'abord l'élaboration d'une politique nationale clairement définie en faveur des espaces verts exclusivement. Ensuite, il faut envisager la création d'une structure qui puisse gérer convenablement les espaces verts. Cette structure ne peut réussir sa mission que par l'intégration de tous les acteurs concernés par l'aménagement et la gestion des espaces verts. Ainsi, elles seraient composées d'agents des ministères, des mairies, d'urbanistes, d'aménageurs, de fleuristes, d'opérateurs économiques, de gestionnaires et bien d'autres acteurs.

Cette structure devra trouver les voies et les moyens pour l'aménagement des espaces verts sur tout le territoire national et assurer en même temps leur gestion.

Pour ce qui concerne la mobilisation des moyens humains et financiers, il faut sensibiliser la population et les opérateurs économiques sur le bien fondé de l'aménagement des espaces verts. Cette sensibilisation est un préalable pour la motivation des différents acteurs.

Une fois toutes ces conditions remplies, la gestion sera assurée par la structure qui devra trouver les personnes aptes et habilitées à le faire tout en tenant compte de certains critères.

On peut aussi dans un autre sens envisager un changement de l'ensemble du système actuel. La structure demeurera car elle est la base de toute réalisation. Elle pourrait par exemple procéder à l'aménagement d'un certain nombre d'espaces verts, dont la gestion sera confiée à des personnes physiques ou morales. Ces personnes auront le choix entre deux modes de gestion.

Le premier consistera pour ces personnes à gérer les lieux selon des critères rigoureux et bien définis et à reverser mensuellement un montant fixe à cette structure. La durée du contrat sera fixée à deux ans renouvelables.

Le deuxième mode offrira la possibilité à la personne de payer à tempérament selon un certain délai jusqu'à rembourser totalement les frais d'aménagement. A partir de cet instant, la personne gère le lieu à son propre compte. Elle ne reverse plus rien à la structure mais elle est toujours soumise aux clauses du contrat.

Une mauvaise gestion dans ce cas peut conduire à une résiliation du contrat et ce lieu peut être attribué à une autre personne dans les mêmes conditions. Toutefois, la première personne peut annuler la résiliation en s'acquittant d'une amende.

On peut envisager un mode intermédiaire qui est plus ou moins issu des deux premiers. Pour résoudre un temps soit peu le problème du chômage la structure peut recenser des diplômés sans emploi, des chômeurs instruits, ...etc., afin de leur confier la gestion des espaces verts. Il s'agira de les organiser en petits groupes et leur donner les moyens financiers et matériels pour effectuer les travaux. Ils travailleront de ce fait en étroite collaboration avec cette structure. Ainsi, avec le temps, ils pourraient assurer la gestion pour leur propre compte.

On peut envisager également la privatisation des espaces verts, mais cela comporte des risques car ils peuvent servir à d'autres fins. Il faudra à ce niveau prendre toutes les mesures nécessaires, ou créer une structure pour permettre un suivi permanent.

Ce sont là quelques propositions que nous pouvons faire. Bien sûr, il en existe d'autres. L'essentiel ici est d'encourager les gens et œuvrer pour l'aménagement des espaces verts dans des conditions assez bonnes, sans contrainte et sans grandes pertes. Bien au contraire, l'aménagement et la gestion des espaces verts doit viser le bien - être financier et social.

Sur le plan régional, les pays sahéliens doivent élaborer des programmes communs et applicables pour la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification.

Sur le plan national, les autorités sont conscientes de la situation.

Cela signifie que les espaces verts peuvent connaître des lendemains meilleurs. En effet un vaste projet de reboisement a été lancé par le président de la république lors d'un meeting tenu le 2 juin 1994. Cette campagne dénommée <<8000 villages-8000 forêts>> vise à restaurer le couvert végétal du pays, à tous les niveaux que ce soit. C'est pourquoi il disait lors du meeting: "le développement est inséparable de l'environnement dans un pays sahélien tel le nôtre. A ce titre j'invite tous les villages, les secteurs urbains, les hommes et les femmes, les jeunes et les anciens à s'associer dans un nouveau projet dénommé <<8000 villages - 8000 forêts>> pour planter à partir de cette année, 15 millions d'arbres de toutes espèces adaptées à notre environnement. Dans le même volet, j'appelle tous les établissements scolaires à faire

de l'objectif <<une école - un bosquet>> une réalité concrète. Délégués des villages et des secteurs des villes, je vous exhorte dès votre retour dans vos villages et secteurs à procéder: du 5 au 20 juin à l'installation des comités de gestions des forêts et à la délimitation de terrains de 1 à 3 Ha; à partir du premier juillet, à la mise en place des plants.

Ce projet sera soutenu par un fond national de reboisement. Pour son exécution, j'invite le gouvernement et particulièrement les ministères chargés de l'environnement et de l'administration du territoire à conjuguer leurs efforts pour assurer efficacement le suivi technique des différents chantiers, et la mobilisation des populations. Chaque année, des primes d'encouragement permettant aux villages lauréats d'engager d'autres actions récompenseront les meilleures réalisations. Ces forêts seront symboles du dynamisme et de l'espérance de nos villages et devront s'étendre d'année en année. J'attache une importance toute particulière à leur suivi et à leur protection..." (confère quotidien burkinabé LE PAYS n°666 du 6 juin 1994).

Il s'agit là d'un projet très important dont la réussite dépend de la mobilisation effective de la population. L'essentiel n'est pas non plus de planter des arbres, il faut surtout pouvoir les protéger contre les animaux, les feux de brouse, ...etc. Pour cela des clôtures seront indispensables, de même qu'un entretien permanent.

C'est seulement dans ces conditions que ce projet connaîtra une réussite totale.

Certes nous n'avons pas encore atteint une situation irrémédiable. L'espoir est encore permis, mais à condition que tous les acteurs se mettent pleinement à l'œuvre. Ainsi, les espaces verts pourront en même temps lutter contre la désertification et offrir à la population des lieux de repos et de promenade. De cette volonté naîtront des lendemains meilleurs pour les espaces verts.

Les efforts déjà faits sont louables, mais cela est encore insuffisant. Il s'agit maintenant de les parfaire et de poser les jalons du futur, car le développement n'est pas ponctuel. C'est un phénomène de longue haleine qui ne peut se contenter de gérer le présent. Tout arrêt représente un recul.

CONCLUSION GENERALE.

Au Burkina-Faso , l' aménagement des espaces verts s' inscrit dans le cadre de la sauvegarde de l' environnement et de la lutte contre la désertification . Il participe également à l' embellissement des villes .

A ouagadougou, plusieurs problèmes se posent pour l' aménagement des espaces verts . La mobilisation des moyens humains et financiers, la gestion, l' entretien des infrastructures constituent les principaux problèmes.

Le coût d' aménagement d' un espace vert remonte à des millions de francs CFA . Il faut donc pouvoir acquérir ces fonds pour réaliser les travaux nécessaires . L'acquisition des fonds semble malheureusement constituer une entrave à l'aménagement des espaces verts . En effet très peu sont aménagés; ceux qui le sont aussi connaissent d' autres types de problèmes tels l' entretien des infrastructures et la gestion. Il ne s' agit pas seulement d' aménager un espace vert , il faut surtout savoir comment il fonctionnera et comment il faut le gérer pour recouvrer à court et à long terme les fonds investis. A ce niveau aussi, la situation des espaces verts n' est pas du tout enviable à Ouagadougou. Non seulement les infrastructures sont mal entretenues mais la gestion est aussi mauvaise.

Cela traduit l' inefficacité des différentes structures responsables des espaces verts et révèle en même temps l' inadaptation des méthodes de gestion. La complaisance et l' absence d' une parfaite collaboration entre les différentes structures favorisent l' instauration d' une gestion laissée à l' initiative et à la guise des propriétaires.

L'impuissance de ces structures, doublée souvent d'une complicité ne sont pas de nature à améliorer la situation des espaces verts.

Certes des efforts ont été faits ces derniers temps, mais les insuffisances constatées demeurent nombreuses.

Notre objectif n'est pas d'attaquer les structures responsables des espaces verts, ni plus leur attribuer la responsabilité de la situation actuelle des espaces verts.

Bien au contraire, nous les invitons à revoir leurs méthodes de contrôle et de suivi des espaces verts afin d'inviter et intéresser la population à leur aménagement et à leur gestion. On ne peut accuser les structures responsables des espaces verts sans accuser

aussi la population qui demeure passive pour leur aménagement. De ce fait, on peut dire que les responsabilités sont partagées.

Malgré ces problèmes, l'espoir demeure car des efforts peuvent toujours être faits pour restaurer et aménager les espaces verts. Cela implique une réorganisation des structures chargées de leur gestion pour plus d'efficacité. Il serait souhaitable de créer une seule structure composée d'acteurs qui interviennent à quelque niveau que ce soit dans l'aménagement des espaces verts. Ainsi, cette structure pourrait se charger de collecter les fonds nécessaires, d'aménager et d'assurer leur suivi permanent aussi bien dans la ville de Ouagadougou que sur le plan national.

Cette structure pourra élaborer de nouveaux critères d'attribution si la nécessité s'impose .

Elle devra œuvrer de telle sorte à intéresser et à impliquer davantage les populations dans l'aménagement et surtout dans l'entretien des espaces verts.

Il faut non seulement les inciter à procéder à des opérations de reboisement, mais surtout les amener à acquérir une nouvelle mentalité en faveur de l'environnement dans le but de sa restauration, sa protection et son aménagement.

De même, les populations doivent œuvrer dans le sens de l'application et l'exécution des mots d'ordre des autorités.

Sans ces préalables, toutes les actions qui seront entreprises auront très peu de chances d'aboutir si elles ne sont pas guidées par cet esprit. C'est dans ces conditions qu'on pourra espérer une amélioration de la situation des espaces verts et atteindre de meilleurs résultats.

Cependant, "l'arbre ne doit pas cacher la forêt". Les problèmes liés à l'environnement en général et aux espaces verts en particulier sont multiples.

De ce fait, il faut bien les cerner tous afin de trouver les solutions adaptées à chaque type et d'y remédier. Ne dit-on pas que la meilleure façon de combattre son mal est de bien le connaître.

Nous devons donc dès à présent entreprendre la gestion de notre environnement afin d'assurer aux futures générations des conditions de vie favorable, saine et agréable. C'est notre comportement actuel qui déterminera à long terme leur environnement.

Si dès maintenant des actions positives ne sont pas entreprises, les générations futures se verront sacrifiées. L'humanité toute entière doit alors œuvrer de façon à leur assurer un avenir meilleur et radieux.

BIBLIOGRAPHIE

I) TEXTES, RAPPORTS ET OUVRAGES GÉNÉRAUX

- 1- BURKINA FASO. 1987: ZATU ET KITI PORTANT RÉORGANISATION
AGRAIRE ET FONCIÈRE,
Ouagadougou, 1987, 147 pages.
- 2- CODE PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NUISANCES.
- 3- GANNE et al. JUILLET 1988 ÉVOLUTION RÉCENTE DES VILLES
MOYENNES DU BURKINA FASO:
Investissements publics et politiques de
développement à Koudougou, Kaya, Fada
N'Gourma, Gaoua, Ouahigouya,
CNRS-CNRST, PARIS-OUAGA,
Juillet 1988 ,336 pages.
- 4-HASKONING. 1984: OUAGADOUGOU 2000, SCHEMA DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME,
Ouagadougou, 1984.
- 5-ILBOUDO, KJ. 1972: ÉVOLUTION DE OUAGADOUGOU ET INSERTION
DES DIFFÉRENTES CLASSES SOCIALES,
Université de Paris Dauphine, Institut d'Urbanisme, 1972, 82
pages.
- 6-LAHMEYER INTERNATIONAL. 1986: APPROVISIONNEMENT EN EAU DE
LA VILLE DE OUAGADOUGOU,
ETUDE DE FAISABILITÉ.
Données de base: version définitive,
ONEA, 1986.

- 7 LE BRIS E. 1990 MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT
 et URBAIN EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE:
 GIANNITRAPANI, Actes du Colloque International de
 H. Ouagadougou. 1-5 octobre 1990,
 ORSTOM 1990, 738 pages
- 8- LIEUTAGHI, P. 1972 : L'ENVIRONNEMENT VÉGÉTAL , FLORE ,
 VÉGÉTATION ET CIVILISATION,
 Édition Delachaux et Niestlé-Neuchatel, Suisse, 1972,
 320 pages
- 9- POUSSI M.1975: OUAGADOUGOU ,CAPITALE DE LA HAUTE
 VOLTA, ESQUISSE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE ,
 Notes et Documents voltaïques, n°8 (4) pp 21-38 (Juillet-
 Septembre 1975).
- 10- SANOU, B. et al. SEPTEMBRE 1986 LES ENJEUX DES EXTENSIONS
 URBAINES A OUAGADOUGOU:
 Rapport intermédiaire,
 CNRST-ORTOM, Ouagadougou,
 Septembre, 1986, 80 pages

II) (THÈSES ET MÉMOIRES)

- 11 - DAO, O. 1972: OUAGADOUGOU ETUDE URBAINE
 (Thèse de doctorat de troisième cycle)
 Institut géographique, Université de Montpellier, III, 2 tomes,
 1972, 327 pages.

- 12- JAGLIN, S. 1991: POUVOIRS URBAINS ET GESTION PARTAGÉE A
OUAGADOUGOU: ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE
PROXIMITÉ DANS LES PÉRIPHÉRIES,
(Thèse de Doctorat en Urbanisme et Aménagement), Institut
Français d'Urbanisme, Université de PARIS VIII, 3 tomes, 1991,
1169 pages.
- 13 - OUEDRAOGO, M. M. 1974: L'APPROVISIONNEMENT DE
OUAGADOUGOU EN PRODUITS VIVRIERS , EN
EAU ET EN BOIS
(Thèse de Doctorat de troisième cycle), UER de
géographie, Université de Bordeaux III, 1974, 359
pages.
- 14-BONKOUNGOU, S. R. 1990: ASPECTS SOCIAUX DES
AMÉNAGEMENTS URBAINS AU BURKINA
FASO. DEGUERPISSEMENTS ET TRAMES
D'ACCUEIL DE 1985 à 1988,
(Mémoire de maîtrise), Département de Géographie
Université de Ouagadougou, 1990, 124 pages.
- 15 - DAKOURE, A. 1988: MODE DE GESTION DES ESPACES VERTS ET
INVENTAIRE DES PLANTES ORNEMENTALES DANS
LA VILLE DE OUAGADOUGOU,
(Mémoire de fin d'études: Option Eaux et Forêts) ISN/IDR,
Université de Ouagadougou, 1988, 48 pages.
- 16- WANGRAWA, P. 1982: PROBLÈMES LIÉS A L'EXTENSION DE
OUAGADOUGOU,
(Mémoire de Maîtrise) Département de Géographie
Université de Ouagadougou, 1982, 139 pages.

ANNEXES

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ^o
Baskuy	2	Bilbalogo	TF276		Jardin du 8 mars
"	3	BH	o8	oo	
"	3	"	o9	"	
"	3	"	o5	"	
"	3	"	19	"	
"	3	"	23	"	
"	3	"	30	"	
"	3	"	35	"	
"	3	"	40	"	
"	3	Zonæcommerciale	Côte Nord Haut Commissariat		Square
"	5	Zangoetin	62bis		Statue Yennega
"	6	Kamsaoghin Sud	10bis	oo	
"	6	Kamsaoghin	76	"	
"	6	"	72bis		
"	7	HW	o2	oo	Verdure
"	7	"	13	oo	Arbresacre
"	7	HP	o5	o1	
"	7	"	o5	o2	
"	7	HW	17		Habitatdeclassé
"	7	"	18	"	
"	7	HS	o9	"	
"	7	HR	14	"	
"	8	HX	11	oo	
"	8	"	29	"	
"	8	"	34	"	
"	8	"	37	"	
"	9	CM	21	"	
"	9	CT	o7	"	Bornefontaine
"	9	"	14	"	Bornefontaine
"	10	Larle	99	a	
"	10	"	109	a	
"	10	"	108	g	
"	10	"	119		
"	10	"	126bis		
"	10	"	131		
"	10	"	137		
"	10	Wagadogo	o1	o1	
"	10	"	o1	o2	
"	10	"	o1	12	
"	10	"	o1	13	
"	10	"	o2	o1	
"	10	"	o2	o2	

Source: DGUT

[N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Hot	Parcelle	Observat ²
Baskuy	10	Wagadogo	25	05	
"	10	"	03	01	Bornefontaine
"	10	"	09	01	
"	10	"	09	02	Bornefontaine
"	10	"	19	00	
Rogodogo	14	F7	01	00	
"	14	"	04	"	
"	14	"	07	"	
"	14	"	10	"	
"	14	"	13	"	
"	14	"	17	"	
"	14	"	20	"	
"	14	"	23	"	
"	14	"	26	"	
"	14	HJ	02	"	
"	14	"	08	"	
"	14	"	11	"	
"	14	"	13	"	
"	14	"	16	"	
"	14	"	19	"	
"	14	"	22	"	
"	14	"	25	"	
"	14	"	28	"	
"	14	"	31	"	
"	14	"	34	"	
"	14	TP	05	"	
"	14	"	07	"	
"	14	"	09	"	
"	14	"	11	"	
"	14	"	15	"	
"	14	"	19	"	
"	14	"	22	"	
"	14	"	25	"	
"	14	"	28	"	
"	14	"	31	"	
"	14	"	34	"	
"	14	"	37	"	
"	14	"	40	"	
"	14	"	43	"	
"	14	"	46	"	
"	14	TO	01	"	
"	14	"	08	"	

Source: DGUT

[N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat⁶
Bogodogo	14	TO	14	00	
"	14	"	17	"	
"	14	TM	28	"	Forage
"	14	TL	24	"	Square
"	14	TO	20	"	
"	14	"	23	01	Forage
"	14	"	29	00	
"	14	"	25	"	
"	14	"	26	"	
"	14	"	32	"	
"	14	"	34	"	
"	14	TN	16	"	
"	14	"	22	"	
"	14	TM	04	"	Forage
"	14	"	20	"	
"	14	"	23	"	
"	15	IS	11	"	
"	15	"	13	"	
"	15	"	26	"	
"	15	IP	07	"	
"	15	"	10	"	
"	15	"	18	"	
"	15	IV	13	"	
"	15	"	16	"	
"	15	"	18	"	
"	15	"	20	"	
"	15	"	21	"	
"	15	"	22	"	
"	15	"	27	"	
"	15	"	31	"	
"	15	IR	07	"	
"	15	"	11	"	
"	15	"	22	"	
"	15	IT	05	"	
"	15	IB	06	"	
"	15	"	I	"	
"	15	"	II	"	
"	15	"	III	"	
"	15	"	IV	"	
"	15	"	V	"	
"	15	"	18	"	
"	15	"	31	"	

Source: DGUT [N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ^o
Bogodogo	15	"	34	"	
"	15	IB	33	00	
"	15	"	36	"	
"	15	"	37	"	
"	15	"	42	"	
"	15	"	41	"	
"	15	"	44	"	
"	15	"	46	"	
"	15	"	51	"	
"	15	"	53	"	
"	15	"	53	"	
"	15	"	54	"	
"	15	"	60	"	
"	15	"	59	"	
"	15	"	58	"	
"	15	"	55	"	
"	15	"	56	"	
"	15	"	23	"	
"	15	IA	05	"	
"	15	"	09	"	
"	15	"	17	"	
"	15	"	21	"	
"	15	"	18	"	
"	15	"	29bis	"	
"	15	"	32	"	
"	15	"	35	01	
"	15	"	38	00	
"	15	"	41	"	
"	15	"	44bis	"	
"	15	"	46bis	"	
"	15	"	49bis	"	
"	15	IN	09	01	Placesacree
"	15	"	09	02	
"	15	"	09	03	
"	15	"	09	04	
"	15	PA	19	00	
"	15	"	21	01	
"	15	"	15	"	
"	15	HL	01	00	
"	15	"	05	"	
"	15	PD	26	"	Forage
"	15	HT	09	"	

Source: DGUT [N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ^o
Bogodogo	15	HO	V	o2	
"	15	HY	13bis	oo	
"	15	HN	o9	o2	
"	28	Dassasgo	o5	oo	
"	28	"	13	"	
"	28	"	22	"	
"	28	"	72	"	
"	28	"	35	"	Bois sacre
"	28	"	38	"	
"	28	"	83	"	
"	28	KS	18	"	
"	28	KT	o9	"	
"	28	"	o9	"	
"	28	"	20	"	
"	28	KW	10	"	
"	28	"	18	"	
"	28	"	35	"	
"	28	"	41	"	
"	28	"	43	"	
"	28	KY	o7	"	
"	28	KZ	o8	"	
"	28	SM	28	"	
"	28	SN	31	"	
"	28	"	42	"	
"	28	SX	14	"	
"	28	"	19	"	
"	28	SW	34	"	
"	28	VA	27	oo	
"	28	"	32	"	
"	28	"	45	"	
"	28	"	41	"	
"	28	"	42	"	
"	28	"	39bis	"	
"	28	"	42	"	
"	28	"	51	"	
"	28	"	48	"	
"	28	"	52	"	
"	28	"	55	"	
"	28	VB	o9	"	
"	28	"	15	"	
"	28	"	19	"	
"	28	"	32	"	

Source: DGUT [N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat^o
Bogodogo	28	"	35	"	
"	28	"	36	"	
"	28	VC	14	"	
"	28	VD	o2	oo	
"	28	VE	o2	"	
"	28	"	o6	"	
"	28	VH	25	"	
"	28	"	30	"	
"	28	"	32	"	
"	28	"	35	"	
"	28	VI	11	"	
"	28	"	13	"	
"	28	"	16	"	
"	28	"	20	"	
"	28	"	25	"	
"	28	"	30	"	
"	28	"	34	"	
"	28	"	37	"	
"	28	KL	o6	"	
"	28	"	12	"	
"	28	KO	o7	"	
"	28	KT	o9	"	
"	28	"	20	"	
"	28	KS	14	"	
"	28	"	18	"	
"	28	VK	o1	"	
"	28	"	o4	"	
"	28	"	o4	"	
"	28	"	o7	"	
"	28	"	17	"	
"	28	"	20	"	
"	28	"	23	"	
"	28	"	25	"	
"	28	"	30	"	
"	28	"	32	"	
"	28	VL	o3	"	
"	28	"	o7	"	
"	28	"	o9	"	
"	28	"	13	"	
"	28	"	23	"	
"	28	"	29	"	
"	28	"	31	"	

Source: DGUT [N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ^o
Bogodogo	28	"	33	"	
"	28	"	36	"	
"	28	"	38	"	
"	28	"	41	"	
"	28	VM	o9	oo	
"	28	"	10	"	
"	28	"	17	"	
"	28	"	23	"	
"	28	"	24	"	
"	28	"	27	"	
"	28	"	31	"	
"	28	"	37	"	
"	28	"	43	"	
"	28	"	44	"	
"	28	"	50	"	
"	28	"	51	"	
"	28	"	55	"	
"	28	"	63	"	
"	28	"	64	"	
"	28	VN	o6	"	
"	28	"	19	"	
"	28	"	24	"	
"	28	"	30	"	
"	28	"	36	"	
"	28	"	37	"	
"	28	"	44	"	
"	28	VP	12	"	
"	28	"	25	"	
"	28	"	26	"	
"	28	"	28	"	
"	28	VO	o7	"	
"	28	"	25	"	
"	28	"	26	"	
"	28	"	28	"	
"	28	VR	o1	"	
"	28	"	o4bis	"	
"	28	"	o4ter	"	
"	28	"	10	"	
"	28	"	22	"	
"	29	KA	o5	"	
"	29	"	14	"	
"	29	KP	O4	"	

Source: DGUT

[N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ^o
Bogodogo	29	"	05		
"	29	"	13		
"	29	"	18		
"	29	KC	01		
"	29	"	02		
"	29	KC	05	00	
"	29	"	08		
"	29	"	13		
"	29	KB	08		
"	29	"	22		
"	29	"	34		
"	29	KD	28		
"	29	KE	16		
"	29	KI	27		
"	29	KH	20		
"	30	TA	13		
"	30	"	27		
"	30	TB	12		
"	30	TC	03		
"	30	TD	20		
"	30	"	21		
"	30	TE	09		
"	30	"	21		
"	30	"	36		
"	30	TH	02		
"	30	TK	22		Forage
"	30	VT	05		
"	30	"	32		
Boulmiougou	16	RO	04	00	Forage
"	16	IH	20		
"	16	ID	14		
"	16	RC	06		
"	16	"	08		
"	16	"	10		
"	16	"	21		
"	16	"	26		
"	16	IC	18		
"	16	ID	14		
"	16	IE	03		
"	16	IH	11		
"	16	IL	20		
"	16	"	"		

Source: DGUT [*N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels*]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ^o
Boulmiougou	16				
	16				
	16	RE	o1		
	16	RH	o3		
	16	EI	18	OO	Square
	16	RK	o2	oo	
	16	RL	o3		
	16		o8		
	16		23		
	16	RN	o4		
	16		20		
	16	RS	o3		
	16		27		
	16		34		
	17	RA	o5		Bois sacre
	17		13		Espacevert
	17	RB	o5		
	17		o7		
	17		29		
	17		44		
	17	Zoned'elevage	152bis	OO(I)	
	17		149bis	OO(II)	
	17		144bis	OO(III)	
	17		140bis	OO(IV)	
	17		125	OO(V)	Bois sacre
	17	Pissy	VI		Zoneverte
	17		VII		
	17		VIII		
	17		IX		
	17		X		
	17		XI		
	17		XII		
	17		XIII		
	17		XIV		
	17		XV		
	17		XVI		
	17		XVII		
	17		XVIII		
	17		XIX		
	17		XX		
	17		XXI		
	17		XXII		

Source: DGUT [N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Plot	Parcelle	Observat ^é
Boulmiougou	17		XXIII		
	17		XXIV		
	17		XXV		
	17		XXVI		
	17		XXVII		
	17		XXVIII		
	17	Pissy	XXIX	Zoneverte	
	17		XXX		
	17		XXXI		
	17		XXXII		
	17		XXXIII		
	17		XXXVI		
	17		XXXVII		
	17		XXXVIII		
	17		XXXIX		
	17		XXXX		
	17		XXXVI		
	17	OB	05		
	17	OC	06		
	17		11		
	17		30		
	17	RM	03		
	18	RT	01		
	18		08		
	18		24		
	18		43		
	18		32		
	18	RV	10		
	18		16		
	19	NV	01		
	19		05		Parc
	19		07		
	19		18		
	19		27		
	19	NW	04		
	19		06		
	19		15		
	19		18		
	19		25		
	19		35		
	19	NH	13		
	19		21		

Source: DGUT [N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ^o
Nongremassom	23	DW	18	00	
	23	LH	07		
	23		08		
	23		22		
	23	LJ	08	00	
	23	LX	01		
	23	LX	12	00	
	23		13		
	23		18		Vergers
	23	DV	11		
	23	LD	02		
	23		08		
	23	LV	04		
	23		08		
	23		11		
	23		21		
	23		19		
	23		40		
	23	DZ	08		
	23		13		
	23		15		
	23	DV	14		
	23		30		
	23	DT	06		
	23		25		Vergers
	23		36		
	23		40		Vergers
	23		41		
	24	LA	04		
	24		14		
	24		23		
	24	LB	08		
	24		13		
	24	EH	12		
	24		27		Vergers
	24	EI	10		
	24		19	TF1061	Vergers
	24		28	00	
	25	LN	27		
	25		28		
	25		30		
	25		33		

Source: DGUT

[N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ^o
Nongremassom	25	"	40	"	
"	25	"	47	"	
"	25	"	49	"	
"	25	"	51	"	
"	25	LM	o6	"	
"	25	"	o9	"	
"	25	"	13	"	
"	25	LM	18	oo	
"	25	"	21	"	
"	25	LO	11	"	
"	25	"	12	"	
"	25	"	13	"	
"	25	"	14	"	
"	25	"	23	"	
"	25	"	24	"	
"	25	"	26	"	
"	25	"	34	"	
"	25	"	36	"	
"	25	"	38	"	
"	25	"	47	"	
"	25	"	48	"	
"	25	LP	o2	"	
"	25	"	o7	"	
"	25	"	o9	"	
"	25	"	20	"	
"	25	"	25	"	
"	25	"	25	"	
"	25	"	27	"	
"	25	"	29	"	
"	25	"	31	"	
"	25	"	32	"	
"	25	"	34	"	
"	25	"	45	"	
"	25	"	46	"	
"	25	"	47	"	
"	25	"	53	"	
"	25	"	55	"	
"	25	"	60	"	
"	25	"	63	"	
"	25	LR	o4	"	
"	25	"	o7	"	
"	25	"	11	"	
"	25	"	14	"	
"	25	"	17	"	

Source: DGUT [N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ^o
Nongremassom	25	"	27		
"	25	"	31		
"	25	"	32bis		
"	25	"	34		
"	25	"	37		
"	25	"	42		
"	25	LR	54	00	
"	25	"	57		
"	25	"	58		
"	25	"	64		
"	25	"	65		
"	25	"	66		
"	25	"	67		
"	25	"	68		
"	25	EK	27		
"	25	"	06		
"	25	"	25		
"	25	"	08		
"	25	"	10		
"	25	LC	16		
"	25	"	18		
"	25	"	28		
"	25	LT	02		
"	25	"	05		
"	25	"	43		
"	25	LN	15		
"	25	"	14		
"	25	"	12		
"	25	"	10		
"	25	"	09		
"	25	"	24		
"	25	EK	23		
"	25	"	21		
"	25	"	20		
"	25	"	18		
"	25	"	13		
"	25	"	14		
"	25	"	16		
"	27	SA	16	00	
"	27	SC	06		
"	27	"	13		
"	27	SK	28		
"	27	Wayalgue	213		
"	27	"	218	a bis	

Source: DGUT

[N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ⁹
Nongremassom	27	"	217	a bis	
"	27	"	219	00	
"	27	"	98	"	
"	27	"	202	"	Bois sacre
"	27	"	120	"	
"	27	Wayalgue	152	00	
Nongremassom	27	"	187	"	
Sighnoghin	20	NI	07	00	Parc
"	20	NP	12	"	
"	20	ND	I	"	
"	20	"	II	"	
"	20	"	01	00	
"	21	MZ	01	"	Ceintureverte
"	21	"	02	"	
"	21	"	23	01	
"	21	MP	30	00	
"	21	"	25	"	
"	21	MO	26	"	
"	21	MY	29	"	Ceintureverte
"	21	"	43	"	
"	21	"	45	"	
"	21	"	38	"	
"	21	"	35	"	
"	21	"	48	"	
"	21	"	50	"	
"	21	"	31	"	
"	21	"	33	"	
"	21	MX	23	"	
"	21	NB	12	"	
"	21	MT	20	"	
"	21	"	19	"	
"	21	MS	24	"	
"	21	MA	05	"	
"	21	MV	14	"	
"	21	"	16	"	
"	21	MR	36	"	
"	22	MK	13	"	Parc
"	22	"	12	"	"
"	22	"	11	"	Ceintureverte
"	22	DP	02	"	
"	22	"	12	"	
"	22	"	21	"	

Source: DGUT

[N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels]

Liste des espaces verts de la ville de Ouagadougou.

Commune	Secteur	Section	Ilot	Parcelle	Observat ⁹
Sighnoghin	22		21		
Sighnoghin	22	ME	01		
	22		23		Ceintureverte
	22		25		Parc
	22	MA	01		
Sighnoghin	22	MA	03	00	
Sighnoghin	22		03		
Sighnoghin	22	ME	01		
Sighnoghin	22		04		
Sighnoghin	22	MC	01		
Sighnoghin	22		02		
Sighnoghin	22	MD	21		
Sighnoghin	22	ME	22		

Source: DGUT [*N.B: Cette liste est susceptible de changements, compte tenu de nouveaux lotissements et déclassements éventuels!*]

QUESTIONNAIRE (à la clientèle des espaces verts)

1°) Nom et Prenom(s) du visiteur:

Age:

Situation matrimoniale:

Niveau d'étude:

Profession:

1°) Depuis quand fréquentez-vous ces lieux?

3°) Comment l'avez-vous découvert?

4°) que représente ce lieu pour vous?

5°) Venez-vous régulièrement ici?

6°) qu'est-ce qui vous intéresse particulièrement ici?

7°) Conaissez-vous d'autres lieux comme celui-ci?

-Lesquels?

-Les fréquentez-vous autant que celui-ci?

8°) Venez-vous seul ou avec des amis?

9°) Que venez-vous faire surtout sur ce lieu?

10°) A quel moment venez-vous souvent ici?

11°) Combien de temps passez-vous le plus souvent ici?

12°) Quelles suggestions faites-vous pour le bon fonctionnemnt de ce lieu.

QUESTIONNAIRE (au responsable ou au gérant de l'espace vert)

1°) Références de l'espace vert:

-Dénomination:

-Commune:

-Secteur:

-Section:

-Ilot:

-Parcelle:

-Superficie:

2°) Nom et prénom(s) du responsable de l'espace vert:

-Age:

-Situation matrimoniale:

-Niveau d'étude:

-Profession:

3°) Depuis quand occupez-vous cet espace vert?

4°) Comment l'avez-vous obtenu?

5°) Cet espace vert était-il occupé avant vous?

6°) Qu'est-ce qu'il y avait sur cet espace vert avant votre occupation?

7°) Quels sont les aménagements que vous avez entrepris?

8°) Quel est le coût de l'aménagement par volet (plantes, clôture, éclairage, ...etc.)?

9°) Quel était votre source de financement au départ?

10°) Quelles sont les infrastructures qui existent actuellement sur cet espace vert?

11°) Quels sont les types d'activités exercées sur ce espace vert?

12°) Quel est l'effectif de votre personnel (sont-ils salariés)?

13°) Comment assurez-vous la gestion de cet espace vert?

14°) Quel est le coût d'entretien par volet?

15°) Quel est votre chiffre d'affaire?

16°) Etes-vous satisfait de la gestion de cet espace vert?

17°) Quels problèmes rencontrez-vous souvent?

18°) Recevez-vous beaucoup de visiteurs?

19°) Quelles critiques et suggestions faites-vous pour l'aménagement des espaces verts?

CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION

portant création des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement (S.E.N.E.).

4

23/12/87

LE PRESIDENT DU FASO,

- VU la Proclamation du 4 Août 1986 ;
- VU l'Ordonnance n° 83-001/CNR du 4 août 1983, portant création du Conseil National de la Révolution ;
- VU le Kiti n° AN IV/026/CNR/PF du 29 août 1986, portant composition du Gouvernement révolutionnaire du Burkina Faso ;
- VU la décision du Conseil des Coordonnateurs en date du 23 août 1986, portant dissolution des ex-Voiries ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 décembre 1986,

P R O N O N C E

ARTICLE 1er. - Il est créé au Burkina Faso des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement, en abrégé S.E.N.E., regroupés au sein d'une Direction Nationale des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement (DI.NA.S.E.N.E.).

ARTICLE 2. - La Direction Nationale des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement est un établissement public à caractère administratif et à autonomie de gestion.

ARTICLE 3. - Les Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement sont placés sous la tutelle technique et administrative du Ministère de l'Environnement et du Tourisme et la tutelle financière du Ministère des Ressources Financières.

ARTICLE 4. - Les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement seront définis dans les statuts de la Direction Nationale des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement (DI.NA.S.E.N.E.).

SECRETARIAT GENERAL

Arrivée le 4/12/87

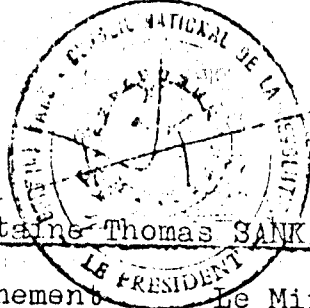
Sous numéro 6040/SG

.../...

ARTICLE 5. - Le Ministre de l'Environnement et du Tourisme et le Ministre des Ressources Financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Kiti qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !


OUAGADOUGOU, le 31 DECEMBRE 1986

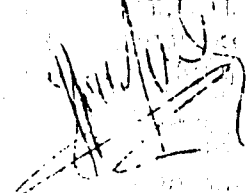


Capitaine Thomas SANKARA

Le Ministre de l'Environnement
et du Tourisme

Le Ministre des Ressources
Financières



Béatrice DAMIBA


Talata Eugène DONDASSE

portant création de l'Office National
des Services d'Entretien, de Nettoyage
et d'Embellissement (ONASENE).

Le PRESIDENT DU FRONT POPULAIRE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la proclamation du 4 Août 1983 ;
VU la proclamation du 15 Octobre 1987 ;
VU la zatu n° AN V-0001/FP du 15 Octobre 1987 ; portant création du
Front Populaire ,
VU le kiti n° AN V-0005/FP du 31 Octobre 1987, portant composition du
Gouvernement Révolutionnaire du Burkina Faso ;
VU l'Ordonnance n° 84-58/CNR/PRES du 15 Août 1984, portant règle-
mentation générale des Etablissements Publics de l'Etat ;
VU le décret n° 84-305/CNR/PRES/MF/MCSE du 15 Août 1984, portant statut
général des Etablissements Publics à caractère Administratif ;
VU le kiti n° AN V-0310/FP/MET du 14 Juillet 1988, portant organisation
du Ministère de l'Environnement et du Tourisme ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Juillet 1988 ;

 P
R O N O N C E

Article 1er : Il est créé un Etablissement Public à caractère administratif dénommé
Office National des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement, en abrégé
(ONASENE).

Article 2 : L'Office National des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellis-
sment a pour objet : l'Entretien, le Nettoyage, l'Embellissement des villes et
agglomérations du Burkina Faso, et généralement l'accomplissement de toutes opérations
quelconques en relation directe ou indirecte avec l'objet social.

L'ONASENE a le monopole de l'exécution de toutes les tâches ci - dessus
définies relevant de sa compétence.

Toutefois, dans certains cas particuliers, l'ONASENE peut retrocéder l'exé-
cution de certaines tâches notamment le ramassage des ordures ménagères et des déchets
solides aux municipalités ou à des particuliers sous réserve d'un contrôle sur l'exé-
cution des prestations concédées.

.../...

La retrocession des tâches aux municipalités ou à des particuliers s'effectue sous forme de contrat de concession assorti d'un cahier de charges.

Article 3 : Le Ministre de l'Environnement et du Tourisme, le Ministre des Finances, le Ministre de l'Administration Territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent kiti qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

OUAGADOUGOU, le 03 AOUT 1989

Capitaine Blaise COMPAGNE

N° _____/ONASENE/DE/K

CONTRAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE SQUARES ET ESPACES
VERTS CONFIESPAR LE MINISTRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME.

ARTICLE 1 : En application des décisions du Conseil National de la Révolution en date du 24 Avril 1985, toute personne morale ou physique peut à l'image des C.R, s'engager à aménager et entretenir des espaces verts sous condition du respect strict des clauses du présent contrat.

ARTICLE 2 : L'espace vert ou square (1) dénommésitué (2).....est placé sous la tutelle de

ARTICLE 3 : L'espace vert ou square mentionné à l'article 2 est et demeure un bien public. Il ne peut faire ni l'objet de vente ni de cession.

ARTICLE 4 : Le preneur s'engage à aménager et entretenir les lieux.

ARTICLE 5 : Tout plan d'aménagement ou modification physique des lieux est soumis à l'appréciation du Ministère de l'Environnement et du Tourisme qui en est le premier responsable.

ARTICLE 6 : Les charges relatives à l'aménagement et entretien des lieux sont à la seule charge du preneur.

ARTICLE 7 : Le Ministère de l'environnement et du Tourisme peut suivant ses possibilités participer à la mise en place de certaines infrastructures (bancs, arbres, fleurs ...)

ARTICLE 8 : La mauvaise tenue d'un jardin entraîne la suspension ou la résiliation immédiate du présent contrat. La résiliation intervenant sur demande du preneur est subordonnée à un mois de préavis.

ARTICLE 9 : Le Présent contrat est valable après sa signature par les deux parties. Sa durée est indéterminée.

La Patrie ou la mort !
Nous vaincrons.

Le Directeur Général de l'ONASENE

(1) barrer la mention inutile

(2) Province, Ville, Secteur,
Village, etc.....

ABRÉVIATIONS

CEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

DGUT : Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie

MET : Ministère de l'Environnement et du Tourisme

ONASENE : Office NATIONAL des Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement

SENE : Services d'Entretien, de Nettoyage et d'Embellissement

PPD : Programme Populaire de Développement